

COMMISSION DU VIEUX PARIS COMPTE-RENDU DE SEANCE

[séance plénière du 30/01/2020]

séance plénière du 30/01/2020

La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s'est réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, conseiller de Paris.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 16 du 25 février 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Valérie Alonzo, M. Jean-Marc Blanchecotte, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M. Thierry Hodent, M. Pierre Housieaux, M. Jean-François Legaret, M. Roger Madec, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M^{me} Soline Nivet, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

EXCUSÉS

M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Pierre Babelon, M. François Chaslin, M^{me} Moïra Guilmart.

Couverture: vue de la place de la Bataille-de-Stalingrad et de la Rotonde de la Villette (© Archives Commission du Vieux Paris, vers 1992).

séance plénière du 30/01/2020

ORDRE DU JOUR

SIGNALEMENT

Les aménagements parisiens de Bernard Huet4

PERMIS

16, rue Saint-Antoine (04^e arr.)14

35-37, rue du Faubourg Saint-Antoine (11^e arr.)18

102B, rue de Bagnolet (20^e arr.)22

91, rue de Reuilly (12^e arr.)25

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

39, rue Gay-Lussac (05^e arr.)28

116-118, rue de Bercy (12^e arr.)32

41-47, boulevard de Picpus (12^e arr.)35

135, rue Lecourbe et 74-76, rue de l'Amiral-Roussin (15^e arr.)38

Place de Stalingrad (19^e arr.) / Parc de Bercy (12^e arr.) / Place des Fêtes (19^e arr.) / Champs-Élysées (08^e arr.)

Les aménagements parisiens de Bernard Huet

PRÉSENTATION

L'état dans lequel se trouvent actuellement les réalisations urbaines de Bernard Huet à Paris a récemment poussé un collectif d'architectes à diffuser une lettre ouverte aux autorités municipales pour la défense de ses aménagements parisiens. Cette interpellation est née également de la (re)découverte de l'importance du maître pour l'histoire de l'enseignement de l'architecture depuis la fin des années 1960, travail de recherche actuellement mené par des historiens et des chercheurs à la demande du ministère de la Culture.

Bernard Huet (1932-2001) est une figure majeure, reconnue internationalement, de la théorie, de l'enseignement et de la pratique de l'architecture et de l'urbanisme. Né au Vietnam, il a reçu une formation exceptionnellement riche, ouverte sur l'étranger. Cette diversité d'influences a fait naître ce maître d'œuvre de talent, cet enseignant influent et ce théoricien, fondateur de l'architecture urbaine et de l'urbanisme architectural. Juliette Pommier, qui lui a consacré sa thèse, résume ainsi la définition de l'architecture selon Huet : « l'architecture est une discipline intellectuelle plutôt qu'un savoir-faire technique ou artistique ». Il doit cette conception de la maîtrise d'œuvre à la rencontre entre une formation à l'École des beaux-arts, l'influence de la philosophie architecturale de Louis Kahn, et son parcours à travers le monde. Appelée au secours de plusieurs sites de l'Est parisien jugés en souffrance en pleine révolution de la doctrine architecturale et urbaine (la place des Fêtes, le Parc de Bercy, la place de Stalingrad) ou à redonner sa splendeur à l'axe triomphal des Champs-Élysées, Bernard Huet a marqué ces espaces publics de son approche profondément intellectuelle, avec un souci permanent de la continuité urbaine et une force esthétique.

Entré à l'école des Beaux-Arts en 1950 dans l'atelier de Georges Gromort puis de Louis Arretche, il suit parallèlement les enseignements de Jean Prouvé au Conservatoire national des arts et métiers. En 1960, il étudie au Politecnico de Milan, où il suit les cours d'Ernesto Nathan Rogers. Lauréat de l'Académie d'architecture en 1954 et

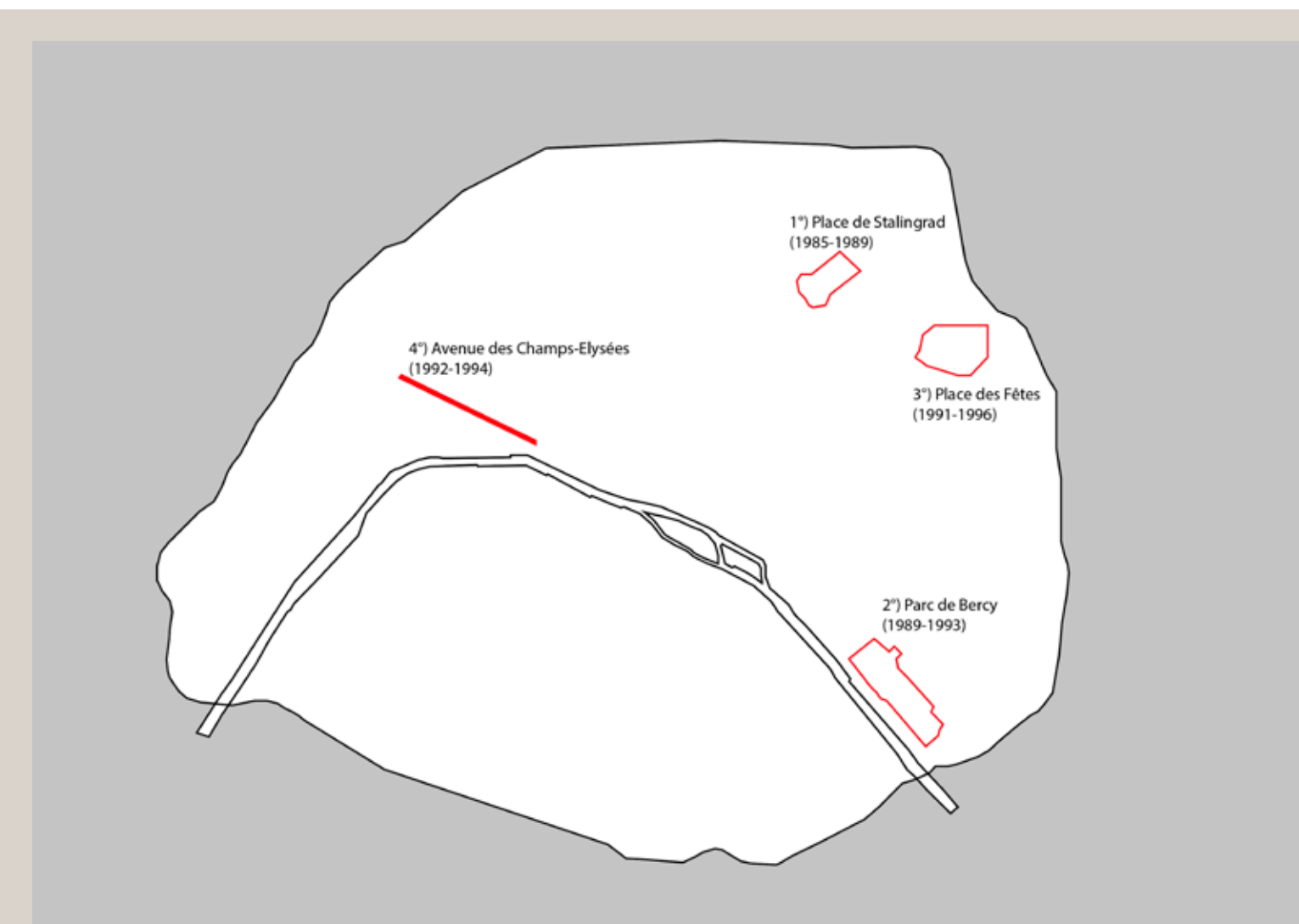
diplômé en 1962, il part l'année suivante en Pennsylvanie, et obtient en 1964 un master d'architecture après avoir suivi les enseignements de Louis L. Kahn et Robert Le Ricolais. Il rejoint ensuite l'Université de Kyoto et étudie aux côtés de Tomoya Masuda. En 1965, il part en voyage d'études et se rend, entre autres, en Chine, au Vietnam, au Cambodge, en Thaïlande, en Inde, avant de gagner le Liban, la Syrie et la Palestine, se forgeant ainsi une culture architecturale et urbaine d'une immense richesse. Dans les années 1960, il collabore avec l'architecte Michel Ecochard (1905-1985), pour l'Université d'Abidjan, autre expérience fondamentale, qui complète souvent la formation des élèves de l'atelier Gromort / Arretche, comme ce fut le cas pour les fondateurs de l'Atelier Montrouge (ATM), Jean Renaudie, Pierre Riboulet et Gérard Thurnauer.

Les grandes lignes de sa carrière d'enseignant suffisent à cerner l'ampleur de son influence. Huet enseigne à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Paris dès 1967 et obtient l'année suivante un poste de professeur en histoire critique de l'architecture moderne. Après le décret du 6 décembre 1968, dès juillet 1969, il est co-fondateur, avec Jacques Frédet et le sociologue Henri Raymond, de l'Unité pédagogique n° 8 (UP8), qui deviendra en 1986 l'école d'architecture de Paris-Belleville. Il en est directeur à compter de cette date et jusqu'en 1973 puis, rejoint le Conseil d'administration jusqu'en 1982. Ses enseignements et, avec eux, la postérité de ses théories, dépassent les frontières françaises, puisqu'il assurera des missions d'enseignement en Belgique (université de Louvain, 1978), en Pennsylvanie (1981), en Suisse (école Polytechnique fédérale de Lausanne, 1983-1984), à Venise (1984-1986). Il marquera aussi profondément le paysage scientifique parisien en tant que co-fondateur, en 1986, de l'Institut parisien de Recherche, Architecture, Urbanistique, Société (IPRAUS) de l'école d'architecture de Belleville. Professeur titulaire à Belleville en 1993, année où il reçoit le Grand Prix d'Urbanisme et de l'Art urbain, il reçoit, deux ans plus tard, la médaille de l'Urbanisme de l'Académie d'Architecture et prend sa retraite en 1998.

Bernard Huet a une carrière de maître d'œuvre, d'architecte et d'urbaniste, qui ne peut être comprise sans opérer la synthèse entre les formations qu'il a reçues, ses apports aux théories architecturales et urbaines ou ses engagements dans l'enseignement ; synthèse qui ne peut-être ici que trop rapidement résumée. Nous ne pouvons qu'évoquer quelques réalisations majeures, dues pour la plupart à sa collaboration avec Jean-Pierre Feugas, Bernard Le Roy, Marylène Ferrand, David Bigelman et Serge Santelli, tous appartenant au groupe TAU (Théorie, architecture, urbanisme).

Après quelques déceptions lors de concours pour des projets urbains dans la deuxième moitié des années 1970 (dont la halle de la Villette en 1976), le premier aménagement confié à l'architecte est celui de la place de la Bataille de Stalingrad, basé sur les études de l'APUR (1985-1989), qui est suivi dès 1989 par la réalisation du parc de Bercy, la revalorisation de la place des Fêtes (1991-1996) et celle de l'avenue des Champs-Élysées

(1992-1994). Dans les années 1990, les projets d'aménagement, sans être exhaustif, se succèdent à un rythme particulièrement soutenu dans les grandes et moyennes villes de France : Orléans (quartier Bourgogne-Charpenterie-Châtelet-Dessaux, 1990-1998), Avignon (quartier de la Croix des Oiseaux, 1991-1995), Amiens (ZAC Cathédrale, 1992-1999), Metz (place de la Gare, 1993), Brest (place de la Liberté, 1993-2001), Roubaix (Grand'Place et espace Pierre Motte, 1994-1998), Clermont-Ferrand (place de la Victoire, de la Bourse, rue de l'hôtel-de-Ville, 1995-1998), Marseille (Parc du XXVI^e centenaire, 1998). Sa formation extraordinairement éclectique forcera Huet à porter un regard critique aiguisé sur les polémiques de l'après 68, tant dans l'enseignement, que dans la théorie, dans la remise en cause du mouvement moderne, puis postmoderniste. Rédacteur en chef de *l'Architecture d'aujourd'hui* de 1974 à 1975, il signe plusieurs articles virulents, qui lui vaudront d'être rapidement remplacé, mais qui annoncent un engagement sans faille et une



Plan schématique des espaces publics aménagés à Paris par Bernard Huet (1985-1994) (© DHAAP).

théorisation savante. Huet affirme une continuité de la ville mise à mal par le geste créatif dans son désormais célèbre « L'architecture contre la ville » (Le Moniteur, 1986). Pour contrer ce qu'il considère comme une nouvelle dérive formelle, il intellectualise chacune de ses interventions. À l'échelle de l'espace public, ses projets s'assimilent à de la requalification d'espaces, et non à de la rénovation urbaine. Ce sont des œuvres d'achèvement, des recherches formelles de continuité, qui puisent leur référence tant dans le classicisme des axes et de la symétrie, dans la plus pure tradition beaux-arts, que dans l'amour du matériau, du dessin, dans la recherche de la filiation historique du site et de l'intervention. Comme le soulignait Pierre Pinon en 2003, « il n'a pas été, ou pas encore, compris par beaucoup de ses confrères, son approche étant stupidement confondue avec une forme de passéisme, alors qu'il ne s'agissait pour lui que de proposer des aménagements le "moins démodable" possible. Les élus ne s'y sont pas trompés, comme l'atteste

le nombre de ses réalisations et sa renommée grandissante dans ce domaine. Il était un des rares praticiens, ayant mis à profit plusieurs décennies de réflexions, à être capable de résoudre les problèmes les plus délicats : qualifier des dégagements de monuments, recoudre des tissus urbain, ... ». La reconnaissance de la profession et du monde de l'enseignement intervient en 2000, avec la parution de *L'Architecture et la ville : mélanges offerts à Bernard Huet* ; première occurrence dans le monde de l'architecture de cette tradition universitaire.

Le Parc de Bercy (Jardins de la mémoire) et la place de la bataille de Stalingrad peuvent être lus comme les manifestes de l'architecture urbaine et de l'urbanisme architectural, dont il a contribué au fondement théorique. Les aménagements de la place des Fêtes ou celui de l'avenue des Champs-Élysées mettent en évidence, à moindre échelle peut-être, le « raffinement » voire, la « sophistication » soulignés, encore par Pierre Pinon.

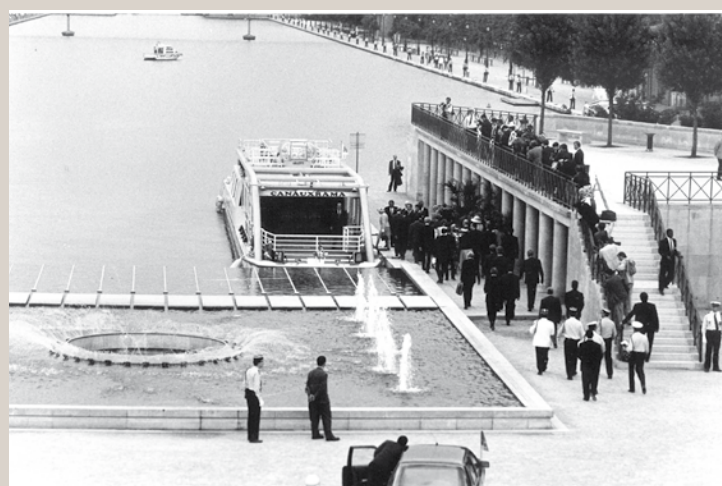
La place de la Bataille de Stalingrad (1985-1989)

Ce premier grand projet parisien est un des plus emblématiques. Au vu d'une photographie aérienne de 1987, il est aisé de comprendre que Bernard Huet n'a pas réellement refaçonné une place ; il l'a créé, en remplacement de ce qui n'était qu'un aménagement de voirie, un croisement routier qui coupait la rotonde de Ledoux du bassin de La Villette. C'est une très belle illustration de ses recherches sur la continuité urbaine et l'achèvement des espaces délaissés. Il a créé un espace public piétonnier, en lien avec les quais dont le réaménagement a été ici amorcé, en lien avec le « plan canaux » porté par l'Apur en 1988. La mise en scène théâtrale de la Rotonde a été obtenue par la création d'une esplanade au lieu de la circulation entre le bassin et le monument, la création de terrasses plantées évoquant les jardins classiques des Tuileries, l'aménagement sous ces terrasses de colonnades citant l'ouvrage de Ledoux. Le nouvel espace est clôturé par des talus gazonnés, clin d'œil aux enceintes

fortifiées. Huet a restitué l'empreinte de la darse nord, remblayée en deux temps, en 1861 puis, en 1904. Il a aménagé une série de bassins, cernés d'arbres d'alignement ; une symétrie feinte qui, visuellement, fonctionne parfaitement et reproduit la figure urbaine, classique par excellence, de la patte d'oie. Enfin, un parterre animé de jets d'eau marque l'aboutissement du bassin de la Villette tout en accentuant l'axialité depuis l'esplanade. C'était là un plan d'une extrême clarté, nourri de l'histoire du lieu comme de la culture architecturale et urbaine française. Mais dès le début des années 2000, la place souffre d'insécurité et montre un délabrement flagrant aggravé par un manque d'entretien. En 2005-2006, la Ville a chargé la Semavip de la réaménager partiellement. Les candélabres ont été remplacés, le stabilisé - similaire à celui des Tuileries ou du Luxembourg - a été bétonné et, surtout, les escaliers centraux qui, établis symétriquement, donnaient accès aux terrasses, ont été démolis. C'est sûrement à cette occasion que le « bras mort » a été



À gauche : vue aérienne de la place en 1987. À droite : vue aérienne en 1992 (© IGN).



Vue du bassin de La Villette, lors d'une visite officielle d'Elizabeth II en France, en juin 1992 (Archives de la Commission du Vieux Paris).



Vue artistique du projet, déposée au moment du concours (Archives de Paris).



Vue de la Rotonde et des aménagements alentour, vers 1989-1990 (Archives de la Commission du Vieux Paris).



Vue artistique du projet, déposée au moment du concours (Archives de Paris).



Vue aérienne du parc de Bercy en 1985 (© IGN).



Vue aérienne du parc de Bercy en 1996 (© IGN).

transformé en parterre gazonné. Depuis, les terrasses supérieures, les colonnades et même l'esplanade ont été gagnées par les cafés, qui y entreposent leur matériel. Des accès considérés comme dangereux ont été clôturés. L'ensemble est d'une saleté indescriptible, et les pierres sont aujourd'hui rongées par la mousse et les tags.

Le parc de Bercy, Jardins de la mémoire (1989)

L'aménagement du parc de Bercy intervient juste après la livraison de la place de la Bataille de Stalingrad. Réalisé en collaboration avec Marylène Ferrand, Jean-Pierre Feugas, Bernard Le Roy, les paysagistes Ian Le Caisne et Philippe Raguin, il peut être lu comme l'aboutissement des recherches de Huet. La très grande échelle de cet aménagement, son dialogue avec le ministère des Finances (Paul Chemetov et Borja Huidobro, 1989) et avec le Palais Omnisport (Michel Andrault et Pierre Parrot, Jean Prouvé et Aydin Guvan, 1984), accentue la qua-

lité de la réalisation, opération de complète métamorphose urbaine des anciens entrepôts de vin, nés au XVIII^e siècle au pied de l'enceinte des Fermiers généraux, qui connurent leurs heures de noblesse au XIX^e siècle, avant leur abandon progressif à partir des années 1960. Le parc est pensé en 3 séquences distinctes : les grandes pelouses généreusement ouvertes sur le palais Omnisport et qui donnent accès, côté Seine, à une terrasse haute où l'on retrouve l'inspiration classique mise en œuvre sur la place de Stalingrad. L'effet est ici accentué par une trame de cheminements orthogonaux aux croisements desquels sont implantés des kiosques de repos ; la séquence des parterres divisée en 9 carrés organisés autour de 3 thèmes (archéologie de la ville, jardins types et cycle des saisons) ; la dernière séquence, le « jardin romantique », où l'omniprésence de l'eau est ponctuée d'éléments pittoresques. Cette séquence finale est le cadre d'un « événement » paysager : le franchissement de la rue Joseph-Kessel par deux ponts et, à l'origine, par

deux cheminements piétonniers qui longent un canal axial ouvrant sur une pergola en béton.

Les références classiques sont encore dominantes, mais l'inspiration vient de traditions paysagères plus variées (roseraie, pergolas, parterres, allées rectilignes, talus, terrasses, etc.). Le sous-titre de la composition, les « Jardins de la mémoire », est évidemment une évocation de l'ancien site, qui débouche sur le cour Saint-Emilion, où des chais ont été conservés (d'autres reconstruits), pour donner naissance à un espace commercial. Si celui-ci a été critiqué pour son traitement quelque peu caricatural de la notion de patrimoine, il est une des premières reconversions de sites industriels à Paris, et la création de Bernard Huet a été ici particulièrement salvatrice. Les concepteurs ont conservé certaines trames orthogonales, des portions de voies ferrées, quelques constructions anciennes et arbres centenaires, intégrés dans la composition.

Cette œuvre manifeste est, elle aussi, à l'abandon. Le

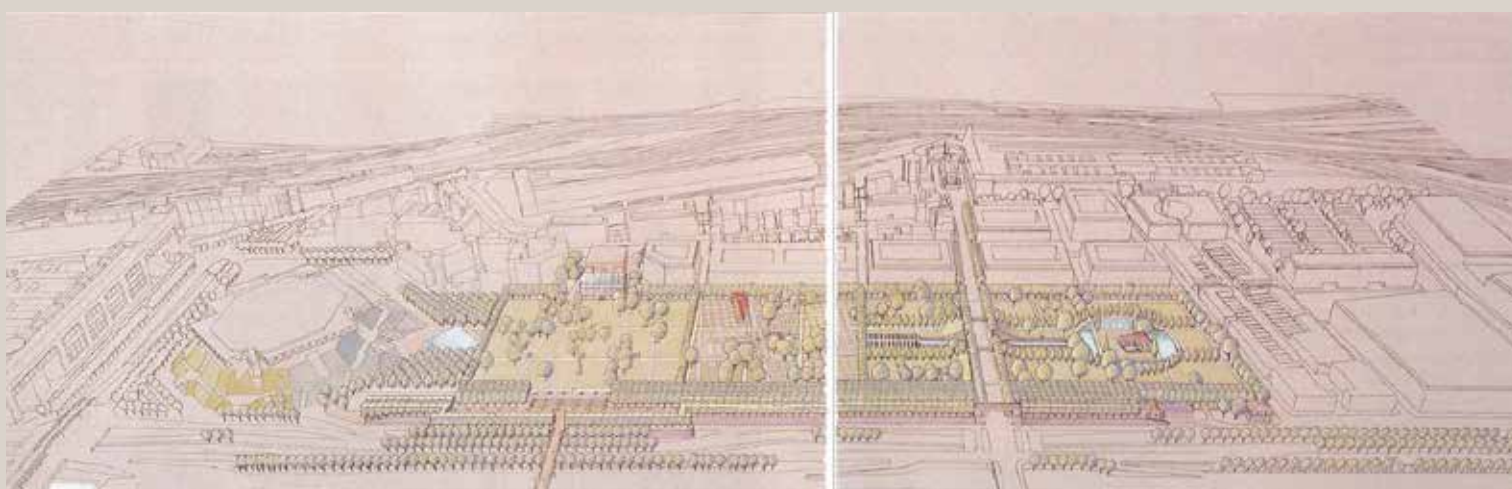
canal est à sec, la pergola est fermée au public par des barrières de chantier qui indiquent la dangerosité des affaissements de terrains, les murs de clôture des terrasses sont colonisés par la mousse et les tags, comme sur la place de Stalingrad, la profusion des containers de tri pollue les perspectives, l'installation d'un container de culture urbaine tutoie avec insolence l'ancien centre culturel américain signé de Frank Gehry. La liaison piétonne au niveau de la rue Joseph-Kessel n'a jamais été réalisée, les arcades prévues à cet effet sont restées désespérément obstruées. Les initiatives, dont il a été l'objet, sont en contradiction complète avec le site : les jeux d'enfant ont été installés le long des terrasses, en aboutissement des grandes pelouses, et le hangar du skate-park peut être assimilé à une gageure tant urbaine qu'architecturale.

La place des Fêtes (1991-1996)

Le réaménagement de la place des Fêtes est la réalisation



Plan d'ensemble du parc de Bercy, 1992 (publié dans Paris-Projet, n° 30-31, 1993).



Vue perspective, projet pour le parc de Bercy (publiée dans Paris-Projet, n° 30-31, 1993).



Vue actuelle du « jardin romantique ».



À gauche : vue aérienne en 1951. À droite : vue aérienne en 1973 (© IGN).



À gauche : vue aérienne en 1992. À droite : vue aérienne en 2003 (© IGN).

parisienne de Bernard Huet la moins publiée ; peut-être, parce que le site et la nature de l'intervention sont de moindre ampleur. Cependant, elle reflète plus que les autres aménagements, la façon dont Huet a été appelé par la municipalité pour corriger un espace urbain en souffrance. Place du village de Belleville ébauchée par la commune en 1836 et poursuivie par Paris à partir de 1863, elle a été l'objet, entre 1957 et 1975, d'une opération de rénovation urbaine portée par la SAGI et la préfecture de la Seine. Alors que les premières études d'urbanisme avaient été conduites avec précision et les premiers plans-masses pensés savamment, l'équilibre financier de l'opération a conduit l'aménageur à le densifier, à abandonner partiellement le système sur dalle prévu, à réduire les équipements ou à différer leur mise en œuvre, etc. Entre 1972 et 1975, l'ultime phase de rénovation, celle des tours situées au centre de la place, a été confiée à l'architecte Jean-Robert Delb. Mais l'espace public, la place de marché, a été laissée de côté.

L'étude du site ne reprend qu'en 1990 avec l'ouverture d'un concours sur invitation destiné à redéfinir les affectations et usages des espaces. Huet et le paysagiste Philippe Raguin articulent leur proposition selon trois axes : affirmer la trame de la « rénovation » et définir une centralité ; exalter la permanence historique de l'ancien quartier par la confortation de l'ancien square, seul élément ancien préservé ; compléter l'aménagement des voies périphériques par leur recalibrage et des plantations. Huet a tourné la place vers le jardin, a introduit des arcades pour rappeler les pilotis au pied des tours en hommage au mouvement moderne, a redonné des éléments de monumentalité urbaine grâce à un obélisque, figure classique par excellence, qui dissimule l'escalier d'accès au parking (Zoltàn Zsako, sculpteur), mais dont la géométrie tranche volontairement avec la fontaine circulaire et labyrinthique conçue entre 1980 et 1985 par Marta Pan. La géométrie de la place est complétée par une « ombrière » de plan carré, conçue par Bernard Huet,

en haut des quelques marches et qui forme une esplanade légèrement surélevée par rapport au niveau bas de la nouvelle centralité.

La Commission du Vieux Paris a été saisie en février 2019 de la demande de démolition de la pyramide de Zoltàn Zsako pour la construction, à son emplacement, d'un petit bâtiment associatif, prévu au plan d'aménagement de la place dans le cadre de l'opération réinvention de la place ouvert en 2015, en même temps que les places de la Bastille, de la Nation et Gambetta. La Commission, qui n'a pas été suivie, avait alors demandé que l'œuvre soit conservée, et remontée sur un autre lieu.

Les Champs-Élysées (1992-1994)

Cet ultime aménagement parisien peut paraître modeste face aux autres opérations, mais il a redonné aux Champs-Élysées leur seconde vocation : être également un lieu de flânerie du piéton. Les contre-allées ont été fermées à la circulation et Huet a ici exercé son art « so-

phistique » (dit Pierre Pinon) de la marqueterie de sol. Un jeu de calepinage artistique, qui accompagne le piéton dans ses déambulations, lui fait franchir les radiales, l'accompagne dans les bouches de métro comme dans les parkings souterrains dont les entrées ainsi que les celles des bouches de métro sont repensées en harmonie avec le luxe de l'aménagement. Jean-Michel Wilmotte a installé ici en parallèle un mobilier urbain contemporain (bancs, luminaires et feux de signalisation) et Norman Foster, les abrisbus.

Le manque d'entretien des sols est là aussi évident, et les commerces de bouche procèdent à la même colonisation progressive d'espaces conçus pour être publics, avec des installations plus ou moins temporaires.

DISCUSSION

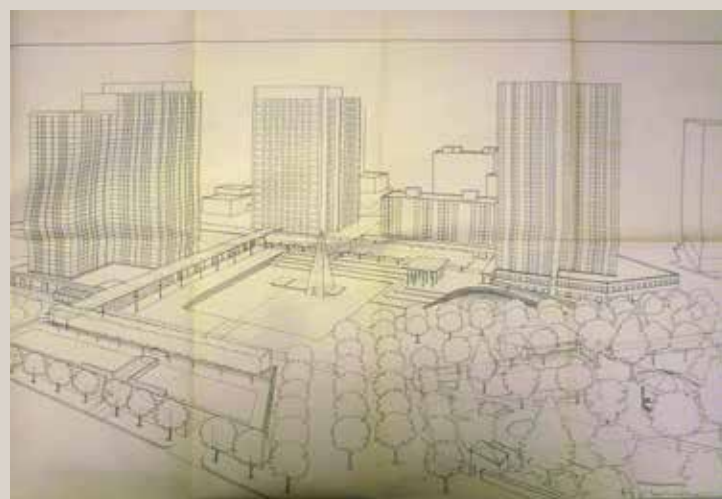
À l'issue de la présentation, le débat se concentre sur le projet de réaménagement de la place de la Bataille de Stalingrad actuellement souhaité par la mairie du 20^e



Plan-masse des place des Fêtes en 1972 (Archives de Paris).



Plan-masse de la place des Fêtes, projet de Bernard Huet.



Vue perspective de la place des Fêtes, projet de Bernard Huet (Archives de Paris).



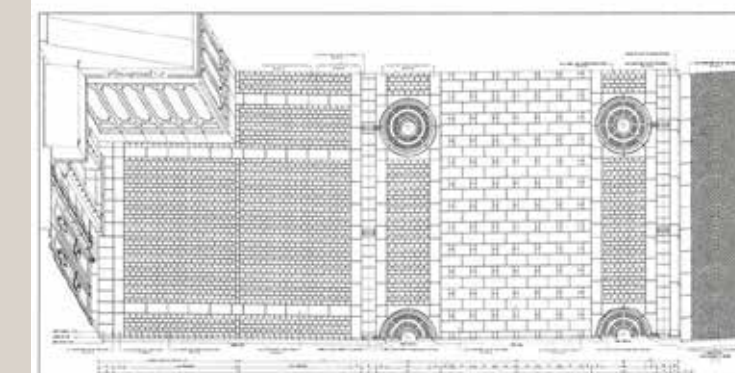
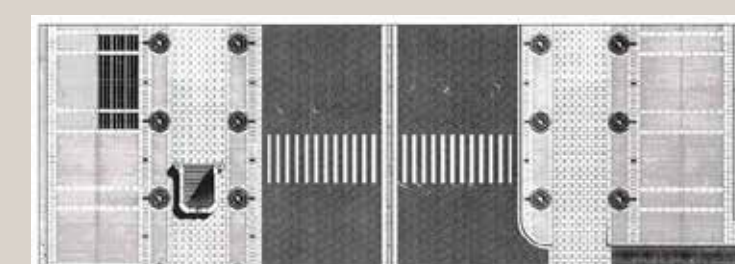
Vue de la place des Fêtes en 2015.



Bernard Huet, plan général d'aménagement des Champs-Élysées (publié dans *Paris-Projet*, n° 30-31, 1993).



Vue des Champs-Élysées dans les 1960 (© Roger-Viollet).



En haut: Plan de principe du traitement des sols. En bas: Vue axonométrique sur l'ensemble d'un trottoir (*Paris-Projet*, n° 30-31, 1993).

arrondissement. Un membre s'oppose fermement à toute modification de l'œuvre de Bernard Huet dont il met en avant l'intérêt et l'importance historique. Il rappelle que cette place a déjà subi plusieurs transformations très malencontreuses et considère que les solutions avancées pour réduire les nuisances actuelles porteraient gravement atteinte à l'existant. Un autre, après avoir déploré le mauvais entretien de la place, est ouvert à un nouvel aménagement de l'espace qu'il souhaite voir désenclavé afin de retrouver des perspectives sur la ville. Quelqu'un pointe le contraste entre la qualité urbaine et architecturale du lieu et son mauvais état général. Il se dit, lui aussi, favorable à un retraitement qui prendrait en compte les enjeux environnementaux et sécuritaires à condition de respecter la composition dessinée par Bernard Huet. Certains membres demandent qu'un état des lieux complet soit réalisé avant tout projet de transformation et souhaite pour cela que l'on se rapproche des ayant droits de Bernard Huet. Le Président

rappelle en conclusion que tout réaménagement de site est soumis à des procédures réglementaires et demande que la Commission soit associée aux différentes étapes du processus.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Fonds Bernard HUET - 164 IFA
- Bernard Huet, « L'architecture contre la ville », *AMC*, n° 14, décembre 1986.
- Bernard Huet, « Ordonnance et composition : entretien avec Bernard Huet », *AMC*, n° 3, mars 1984
- Bernard Huet, *Anachroniques d'architecture*, Bruxelles, Archives d'Architecture moderne, 1981.
- Vincent Bradel, *Michel Ecochard 1905-1985*, [Rapport de recherche], ministère de l'Équipement, du logement, des aménagements du territoire et des transports / Bureau

de la recherche architecturale, IFA, 1988.

- Daniele Campobenedetto, « architecture d'une histoire. Ou pourquoi faudrait-il sortir du point de vue de l'architecte pour étudier l'architecture urbaine ? », *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n° 30-31, 2014.
- *Paris-projet. Aménagement, urbanisme, avenir*, n° 30-31, 1993.
- Juliette Pommier, *Vers une architecture urbaine : la trajectoire de Bernard Huet*, thèse de doctorat en architecture, sous la direction de Jean-Louis Cohen, Université Paris 8, soutenue en 2010.
- Juliette Pommier, « De l'école des Beaux-arts à la leçon de Louis I. Kahn : assimilations et détournements théoriques chez Bernard Huet », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], 4 | 2019, mis en ligne le 28 juin 2019, consulté le 26 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/craup/1753> ; DOI : 10.4000/craup.1753.
- Serge Santelli dir., *Bernard Huet. Architecte urbaniste*,

Paris, Hartmann éditions, 2003.

- Serge Santelli, « La rénovation de la place de la bataille de Stalingrad », *Archiscopie*, n°33, 2003.
- Emmanuelle Sarrazin, *L'Architecture et la ville : mélanges offerts à Bernard Huet*, Paris, éditions du Linteau, 2000.
- Simon Texier dir., *Voies publiques. Histoire & pratiques de l'espace public à Paris*, cat. D'expo., Paris, éditions du Pavillon de l'Arsenal / éditions Picard, 2006.



Vue récente de l'avenue des Champs-Élysées.



Vue d'une entrée de parking souterrain sur l'avenue des Champs-Élysées.



Le bassin de la Villette, 2012 (© DU / Ville de Paris).



Le parc de Bercy.



Vue de l'avenue des Champs-Élysées et du double alignement d'arbres.



La place des Fêtes.



Les Champs-Élysées.

[16, rue Saint-Antoine (04^e arr.)]

Restructuration d'un garage parking de la fin des années Vingt

Pétitionnaire : M. NOIROT Vincent

SAINT-ANTOINE COUR BERARD

PC 075 104 19 V0036

Dossier déposé le 20/12/2019

Fin du délai d'instruction : incomplet au 27/12/2019

« Restructuration d'un immeuble de parking, d'habitation et de commerce en cœur d'îlot avec transformation des surfaces de stationnement en locaux de bureaux et d'habitation (3 logements créés), création d'un patio en cœur d'îlot après la démolition de planchers, ravalement des façades et des murs pignons, changement de destination des locaux de commerce et d'habitation en locaux de bureaux et création de verrières.

Surface de plancher créée : 4567 m² ; surface supprimée :

167 m². »

PROTECTION

Parcelle protégée au titre du P.S.M.V. du Marais : immeuble ou partie d'immeuble protégé au titre de son intérêt patrimonial de type B (gris moyen) / immeuble ou partie d'immeuble pouvant être conservé, amélioré ou démoli (gris clair) / immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition ou la modification peut être imposée lorsqu'il ne fera plus l'objet d'une destination liée à l'emploi (jaune).

PRÉSENTATION

Le 16, rue Saint-Antoine renferme en fond de parcelle

un garage parking construit en 1928 par l'architecte Raymond Cazes pour le compte du propriétaire du terrain, André Montet. Ce négociant, acquéreur du bien en 1926, et qui occupait déjà les lieux, y avait établi au début du siècle un premier garage. Celui-ci fut en partie installé dans une aile de l'ancien couvent des Filles de la Croix construit au XVII^e siècle entre le cul-de-sac Guéménée, la rue Saint-Antoine et la rue des Tournelles. Face à ce corps de bâtiment ancien, construit sur cave d'un rez-de-chaussée, de deux étages carrés et d'un troisième étage sous comble dont le brisis était couvert en ardoises, s'élevait une construction vitrée à ossature bois, élevée d'un étage avec couverture mixte, zinc et ardoises. L'espace entre les deux bâtiments était couvert d'une verrière à double pente servant de hall à voitures.

L'ensemble existant a été remplacé par un nouveau volume disposé en « L » après démolition de l'aile du couvent qui, croyait-on, abritait la sépulture de Cyrano de Bergerac. La partie gauche du « L » (R+6), composée

d'un premier bâtiment couvert d'une terrasse et occupé principalement par des logements (R+5), est surmonté d'une grande voûte en béton terminée en abside afin de permettre la construction d'un court de tennis au dernier niveau. La suppression de cet équipement, sans doute vers 1950, a permis la pose sous voûte d'un plancher supplémentaire en métal afin d'augmenter la capacité du parking. Le dernier étage du volume de droite (R+4) porte, lui, une charpente en béton à deux pentes coiffées d'une verrière. L'entrée du parking établie sur cour dans l'alignement du passage d'entrée sur la rue Saint-Antoine est, elle aussi, protégée par une verrière basse.

Le projet prévoit la restructuration de l'ensemble bâti pour le transformer en un bâtiment à usage mixte (logements dans la première partie du « L » et bureaux dans les volumes précédemment occupés en parking). Une cour serait créée à l'emplacement des deux premières travées de la halle de droite afin d'apporter de la lumière naturelle aux surfaces de bureaux (démolition



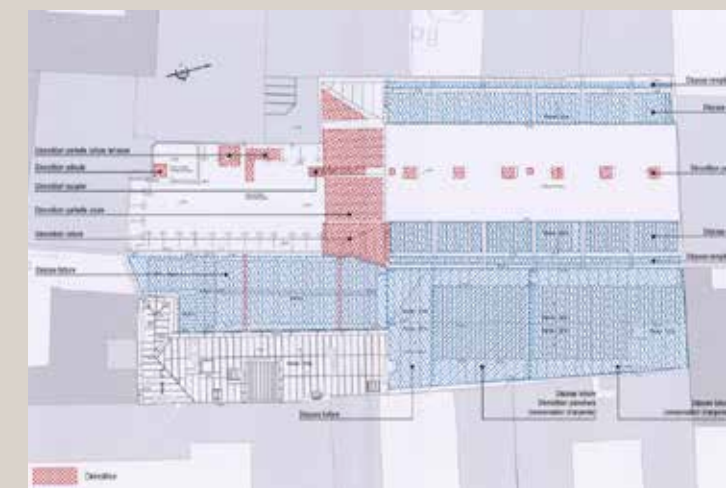
Extrait du P.L.U.



Vue de l'aile de l'ancien couvent des Filles de la Croix démolie en 1913 (© D.H.A.A.P.)



Vue actuelle du dernier niveau de la partie gauche du parking et de sa voûte en béton.



Plan de masse présentant les démolitions et déposes envisagées (© B. architecture).



À gauche, vue de la façade ouvrant la parcelle sur la rue Saint-Antoine.



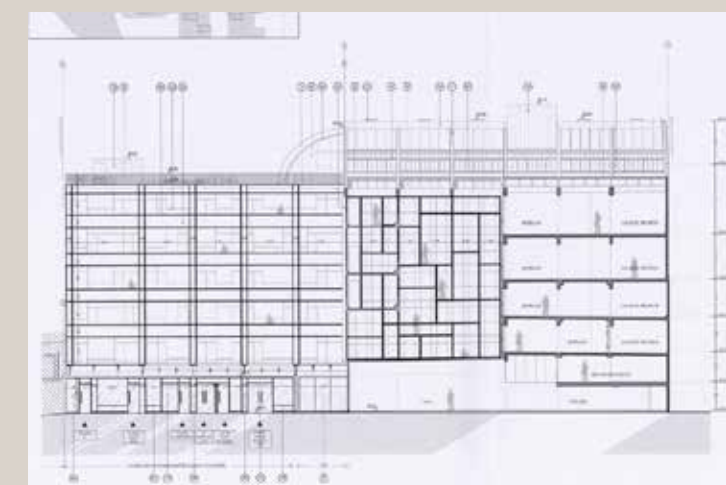
À droite, vue du parking depuis la cour Bérard.



Vue actuelle du dernier étage de la partie droite du parking et de sa charpente en béton coiffée d'une verrière.



Vue actuelle du dernier niveau de la partie gauche du parking et de l'about de la voûte en abside.



Coupe longitudinale, état projeté (© B. architecture).

des planchers mais conservation des rampes existantes au R+3, R+4 et R+ sous forme de terrasses suspendues et préservation de la charpente en béton). La voûte du volume de gauche serait conservée mais son abside serait ouverte pour installer une verrière qui couvrirait un jardin d'hiver et constituerait un espace de transition entre le plateau de bureaux et la terrasse. De nouvelles verrières seraient percées dans le volume en béton afin d'éclairer les bureaux. La démolition de l'angle de la voûte en surplomb de la cour Saint-Antoine est également prévue afin de rendre accessible la terrasse. L'entrée actuelle du parking, au niveau de la cour intérieure (cour Saint-Antoine dont l'aménagement sera repensé) serait revue. Une nouvelle verrière, portée par une charpente métallique reprenant la géométrie de l'ancienne charpente béton, serait établie.

Sur la rue (actuel local du pompiste), des menuiseries en acier thermolaqué noir seraient substituées aux châssis bois et le verre remplacerait le panneau actuel. Ce

même traitement serait mis en œuvre sur la façade intérieure du porche.

DISCUSSION

Un membre regrette la modification de la voûte en béton coiffant le volume principal qu'il considère comme l'élément le plus intéressant du bâtiment. Un autre juge le projet inacceptable en l'état et demande, lui, la conservation de la toiture de l'autre halle, caractéristique de ce type de patrimoine. Il pointe également la densification excessive de la parcelle et s'étonne de la fermeture d'un parking dans un quartier aussi fréquenté, à deux pas de l'Opéra Bastille. Quelqu'un critique le projet de devanture sur la rue et souhaite que son dessin soit repris. De nombreux membres insistent sur la valeur architecturale du bâti d'ensemble et souhaitent que le projet fasse une plus large part à la préservation.

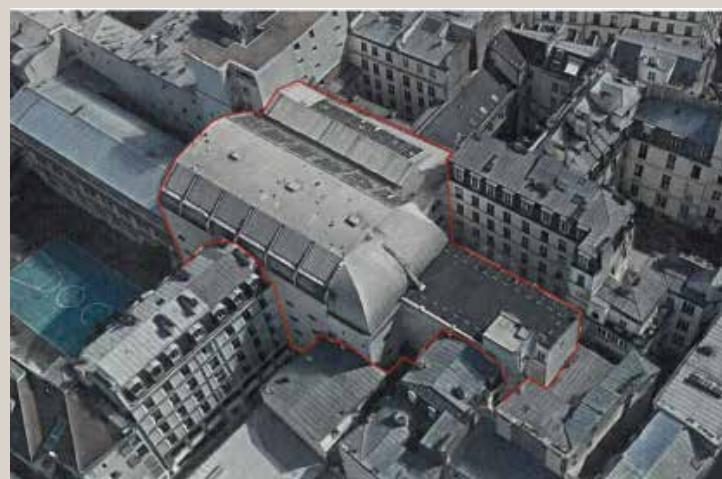
RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration en locaux de bureaux et d'habitation d'un ensemble immobilier occupé principalement en parkings.

La Commission, très préoccupée par la mutation actuelle du patrimoine automobile parisien qui voit de nombreux édifices être démolis ou radicalement transformés, souligne la valeur de témoignage de ce garage-parking de la fin des années Vingt. Elle demande que les parties les plus intéressantes de l'ensemble soient conservées dans leur état d'origine, à commencer par la grande voûte en béton surmontant le volume édifié sur la gauche de la parcelle et la charpente en béton à double pente et verrière zénithale coiffant la totalité du volume de droite.

SOURCES

- RÉA, *Immeuble Saint-Antoine-Bérard, 16-16bis, rue Saint-Antoine/5, cour Bérard*, Audit historique, 2019.



Vue aérienne de la parcelle et du garage, état existant (© B. architecture).



Vue aérienne, après restructuration de l'ancien garage parking (© B. architecture).



Vue d'insertion du projet depuis la cour Saint-Antoine (© B. architecture).



Vue d'insertion depuis la cour Bérard (© B. architecture).



Vue actuelle de l'entrée de la parcelle depuis la rue Saint-Antoine.



Vue d'insertion de la nouvelle entrée depuis la rue Saint-Antoine (© B. architecture).

[35-37, rue du Faubourg Saint-Antoine (11^e arr.)]

Démolition d'un mur porteur dans un immeuble XVII^e

Pétitionnaire : M. HERISSON Cyrille

SWISS LIFE Asset Managers

PC 075 111 19 V0080

Dossier déposé le 06/12/2019

Fin du délai d'instruction : incomplet au 11/12/2019

« Travaux sur une construction existante.

Surface créée: 4,58 m². »

PROTECTION

Immeubles protégés au titre des Monuments historiques : « façades et toitures sur rue des cinq immeubles [du 31 au 39] » (inscription par arrêté du 9 octobre 1996).

PRÉSENTATION

Les immeubles situés au n° 35-37 de la rue du Faubourg Saint-Antoine font partie d'une série de six petits immeubles (du n° 31 au n° 39) construits entre 1660 et 1669. Au niveau du n° 33, une porte cochère conduit à la cour intérieure où se trouvait la maison de maître avec son jardin, bâtie vraisemblablement à la même période, contre le mur mitoyen occidental, pour Jean Bricart, charpentier ordinaire des bâtiments du Roi. Le jardin a été remplacé par un chantier de bois (stockage et vente) à la fin du XVII^e siècle. Entre 1726 et 1830, des ateliers ont été construits contre les murs mitoyens nord, ainsi qu'au centre de la cour. Certaines modifications ont été apportées, au cours du XVIII^e siècle, à la maison ainsi qu'aux trois immeubles de la série

- ceux situés le plus à l'ouest - comme l'agrandissement des fenêtres sur rue et l'introduction de garde-corps en fer forgé qui interrompent les bandeaux continus.

D'après le cadastre de 1852, les courettes arrière des immeubles sur rue sont à cette date partiellement couvertes par des verrières ou remplies par des appentis. Les maisons sur la rue du Faubourg Saint-Antoine sont louées à des ébénistes ou des menuisiers travaillant sur place ou à des marchands de meubles et de fer. Les bâtiments situés au centre et à l'est de la cour ont été remplacés en 1930 par un immeuble de 7 étages destiné à l'exposition et au stockage de meubles.

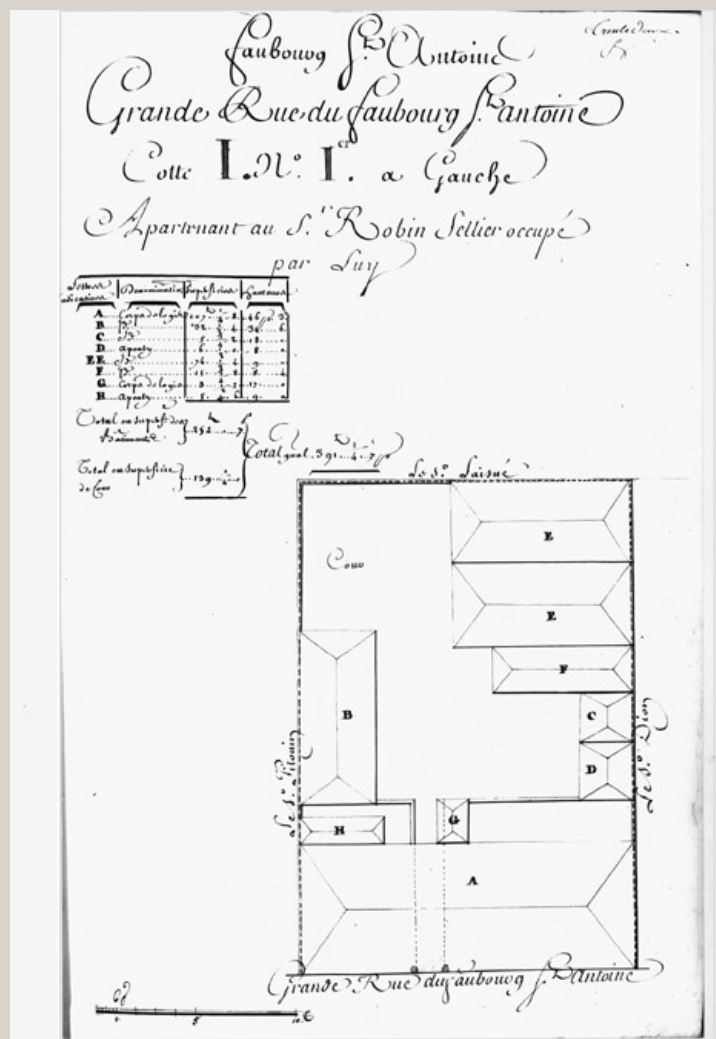
Ce lotissement du XVII^e siècle, en bordure de rue, montre sa qualité architecturale dans l'ordonnement des façades et leur dessin soigné. Les maisons sont construites sur des parcelles d'environ 5,30 m à 5,45 m de largeur sur 16 m de profondeur, selon un plan identique pour chaque unité (légèrement modifié pour l'immeuble du n° 33 qui comprend le passage cocher conduisant à la cour). La dis-

tribution se rapproche, selon Dominique Hervier et Marie-Agnes Férault, du plan-type de « la deuxième distribution de la troisième place proposé par Pierre Le Muet dans sa *Manière de bastir* ». Elle prévoit au rez-de-chaussée une boutique s'ouvrant sur la rue correspondant à la travée pleine, avec une salle ou arrière-boutique prenant le jour sur la cour située derrière, et une allée piétonne, longeant les pièces, menant à l'escalier dans œuvre qui dessert les étages. Ces derniers comprennent chacun deux chambres avec cheminée, donnant l'une, sur rue et l'autre, sur cour ; au-dessus, se trouvait le grenier.

Les deux immeubles aux n° 35 et 37, doubles en profondeur, sont composés sur caves, de 4 étages et combles côté cour, et de 3 étages carrés et 2 étages de combles côté rue. La structure du RDC est en maçonnerie de moellons de calcaire et chaînes en pierre de taille. Le refend séparant la salle de l'allée est en pan de bois; le toit à longs pans présente deux rangs de lucarnes côté rue, réparties sur les brisis et les terrassons. Les façades, d'une travée et demie chacune (la



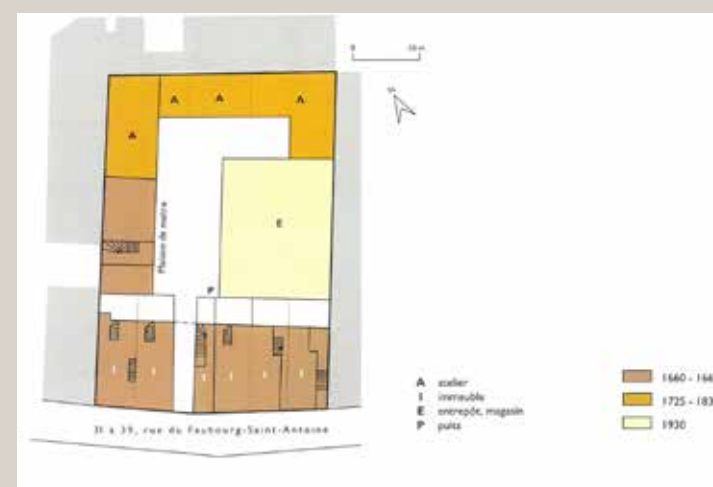
Extrait du P.L.U.



Plan dressé par Jean Beausire (1724-1726) qui montre les six immeubles sur rue réunis sous une seule toiture, la maison de maître et plusieurs hangars et appentis (Archives nationales).



Extrait du plan parcellaire de 1896 (Archives de Paris).



Plan de datation des différents bâtiments (publié dans D. Hervier, M.A. Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, 1998).



Vue des façades sur rue dans les années 1990 (publiée dans D. Hervier & M.A. Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, 1998).



Vue actuelle des façades sur la rue du Faubourg Saint-Antoine.

demi-travée correspondant aux anciennes allées piétonnes latérales, aujourd'hui disparue au n° 35), ont été rythmées de façon à créer une symétrie entre les six immeubles. Elles présentent un bandeau continu au niveau de l'appui des fenêtres et une corniche en couronnement, ainsi que de grandes arcades qui englobent la travée pleine du premier étage et des encadrements de fenêtres en pierre de taille. Les deux parcelles ont été mises en communication au rez-de-chaussée, à une date incertaine, par la création d'une ouverture visant à installer un local commercial d'un seul tenant. Une photographie de 2008 montre encore une imposante devanture couvrant la façade jusqu'au premier étage.

Le projet prévoit la démolition d'une grande partie du mur porteur (largeur environ 4,75 m, hauteur 3,15 m, épaisseur 0,80 m) qui sépare les deux parcelles, la connexion déjà existante (1,77m) étant considérée comme insuffisante par les pétitionnaires pour une bonne utilisation des deux locaux commerciaux fusionnés. L'agrandissement de l'ouver-

ture serait réalisé « pour créer un espace libre de plus facile accès qui répondra aux exigences de sécurité incendie et PMR ». Le projet a comme objectif « la mise en valeur de son espace intérieur pour l'exploitation commerciale ». Au moment du dépôt du permis de construire, le pétitionnaire affirmait qu'une étude menée par un BET structure était en cours pour garantir la stabilité de l'ensemble du bâtiment. En façade, les menuiseries extérieures (récentes) seraient remplacées et il est prévu d'installer une porte coulissante automatique ; une rampe dépliée manuellement permettrait l'accès PMR aux locaux. Un sanitaire PMR serait réalisé au rez-de-chaussée au fond de la parcelle au n° 37.

Les immeubles de la série ont été inscrits à l'inventaire des Monuments historiques en 1928, cette protection concernant les façades sur rue et les toitures ; au n° 33, l'escalier en bois est, lui aussi, inscrit. Derrière les façades et les devantures de la rue du Faubourg Saint-Antoine, rares sont les éléments structurels encore en place, tel ce mur porteur qui témoigne de la structure foncière et de l'architecture

du faubourg au XVII^e siècle.

DISCUSSION

Un membre regrette vivement la démolition partielle du mur porteur, ce qui dénaturerait le rez-de-chaussée et rendrait incompréhensible la séquence distributive historique. Une majorité de membres juge souhaitable que la Commission s'oppose par principe à ce type de démolition tout particulièrement dans le cas d'un bâtiment du XVII^e siècle.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition d'un mur porteur séparant deux parcelles d'un lotissement XVII^e afin de faciliter la circulation à l'intérieur d'un local commercial occupant le rez-de-chaussée.

La Commission s'oppose à la démolition de cet élément d'origine qui aurait pour conséquence d'effacer l'an-

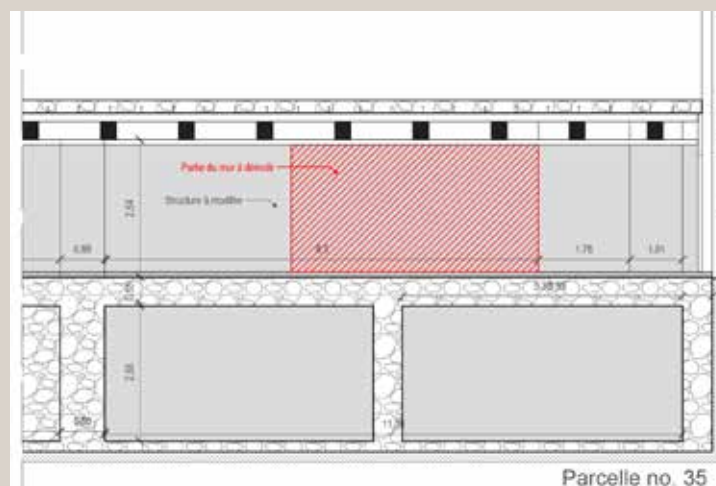
cienne limite foncière entre les deux immeubles - trace construite de l'organisation du lotissement initial - et de rendre incompréhensible la distribution ancienne des rez-de-chaussée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

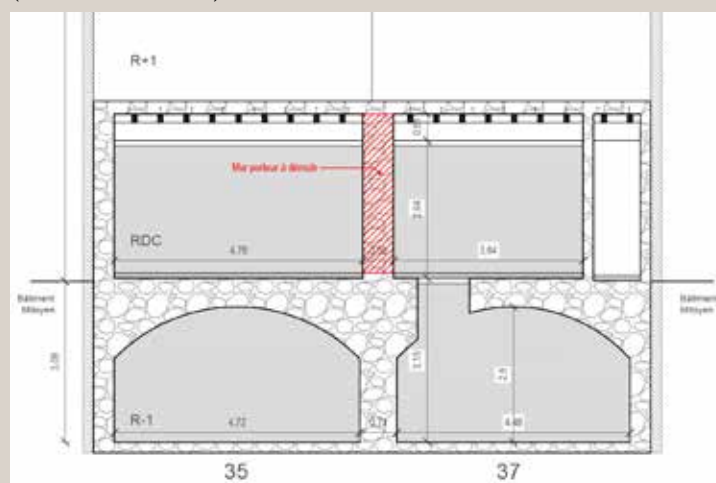
- Dominique Hervier et Marie-Agnes Férault, *Le faubourg Saint-Antoine, un double visage*, Paris 1998.
- Dossier d'inventaire sur le site « POP - Plateforme Ouverte du Patrimoine - Ministère de la Culture ».



Vue actuelle du mur porteur divisant les deux parcelles.



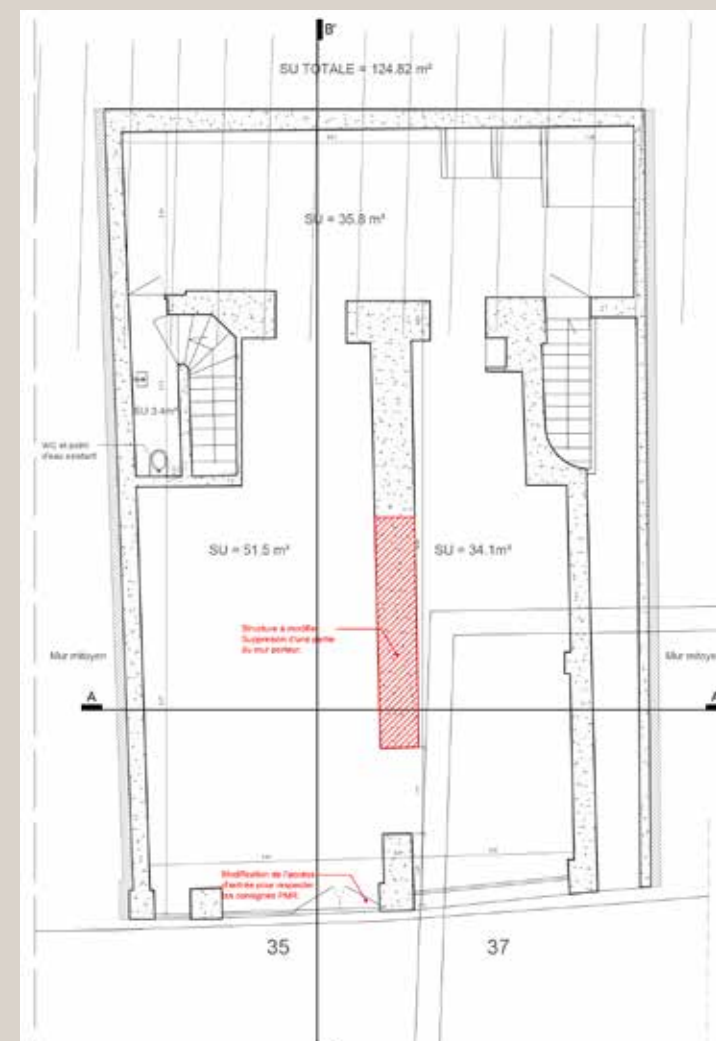
Coupe longitudinale, état existant présentant les démolitions envisagées (© Atela architectes).



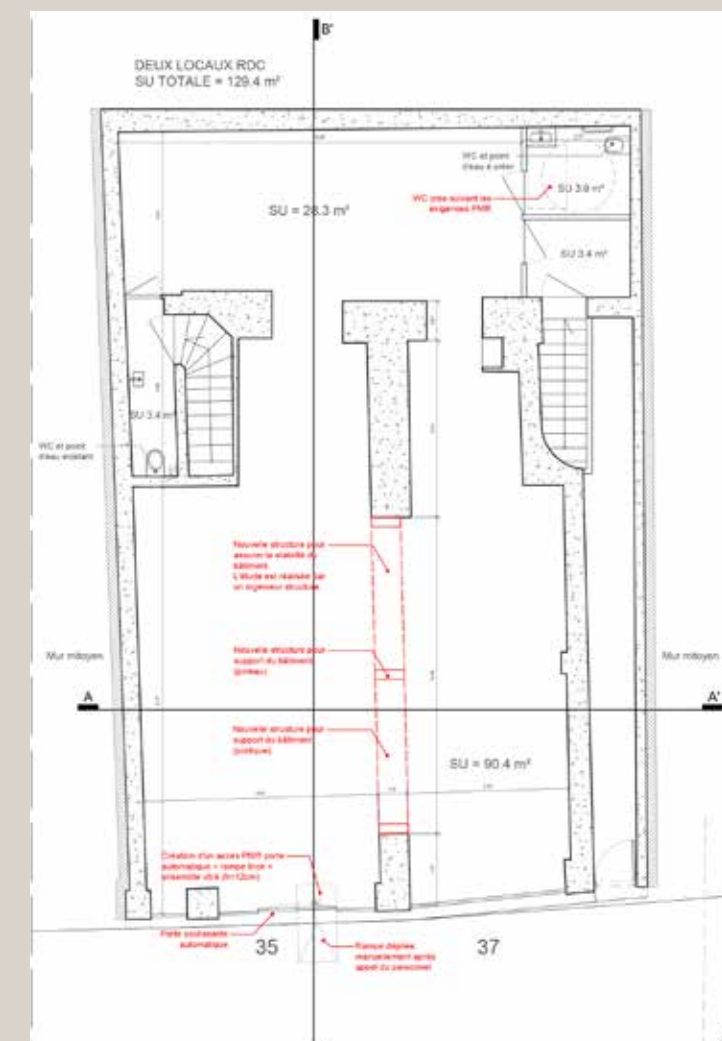
Coupe transversale, état existant présentant les démolitions envisagées (© Atela architectes).



Vue actuelle de l'ouverture existante mettant en communication les deux parcelles.



Plan du rez-de-chaussée, état existant (© Atela architectes).



Plan du rez-de-chaussée, état projeté (© Atela architectes).

[102B, rue de Bagnole (20^e arr.)]

Restructuration de l'ancienne gare des voyageurs de Charonne

Pétitionnaire : M. LEPLAY Charles

KEYSTONE FLECHE

PC 075 120 19 V0057

Dossier déposé le 29/08/2019

Fin du délai d'instruction le 19/02/2020

« Changement de destination, extension, modification d'aspect extérieur d'une construction existante à R+1 sur 2 niveaux de sous-sol. Changement de destination des locaux existants à usage d'entrepôt en locaux à usage de commerce.

Surface changeant de destination: 334 m²; surface créée: 341 m²; surface démolie: 251 m². »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du P.L.U. : « Gare de Charonne station du réseau ferroviaire de petite ceinture construite en pierre de taille à l'aplomb des voies vers 1860. Désaffectée en 1934. »

PRÉSENTATION

L'ancienne gare des voyageurs de Charonne a été construite, en 1862, en retrait de la rue de Bagnole à l'aplomb du réseau ferroviaire de la Petite Ceinture établi en contrebas. Elle a été inaugurée le 14 juillet, en même temps que les stations Belleville-Villette et Ménilmontant qui, toutes trois, permettaient à la main d'œuvre ouvrière d'accéder aux établissements industriels du Nord-Est de la Capitale. Un premier bâtiment en bois

fut remplacé, en 1878, au moment de l'Exposition universelle, par la construction actuelle qui était alors libre de tous côtés. Le bâtiment, couvert d'un toit en tuiles à double pente pénétré de deux frontons dominant les entrées principales, répète, sur chaque face, la même organisation. Deux baies vitrées, d'échelle moyenne, encadrent une grande ouverture centrale terminée en anse de panier. Toutes trois, largement vitrées, permettent d'éclairer l'intérieur de la gare. À l'arrière du bâtiment, du côté des voies, une passerelle métallique établie en façade, donnait accès aux quais par deux grands escaliers symétriques. La gare a été fermée au trafic voyageur en 1934 comme toutes les stations de la ligne (seul le trafic des marchandises fut un temps conservé). Un moment occupée par le service de messagerie de la SNCF (SERNAM), elle a été louée au milieu des années 1990 au café-concert *La Flèche d'or*, scène emblématique des musiques indépendantes, qui a quitté les lieux en 2016. La gare d'origine a été sans doute rapidement agrandie par des constructions plus basses établies sur les côtés,

telle l'annexe principale qui fut implantée à l'ouest de la parcelle à l'aplomb de la voie, plusieurs fois transformée et reconstruite par le SERNAM après la fermeture de la gare. Couverte en tuiles et éclairée intérieurement par une rangée de fenêtres située en partie haute, elle domine aujourd'hui des aménagements plus récents qui s'étagent au-dessus des voies jusqu'au niveau bas de la tranchée. La plupart des adjonctions aujourd'hui en place, présumées postérieures à 1929, ne sont souvent que des reconstructions d'extensions plus anciennes. C'est le cas du bâtiment d'aile situé à l'est qui a été prolongé jusqu'à la rue après 1995 pour reconstituer un parvis d'entrée. Le rétablissement d'un escalier d'accès à l'ancien quai Est à partir de la passerelle arrière et la protection complète de celle-ci par une verrière, sont des interventions postérieures à 1990. Les volumes intérieurs de la gare et des annexes portent aujourd'hui de nombreuses traces de l'occupation du lieu par *La Flèche d'or* (construction d'une scène qui débordait dans l'ancienne gare accompagnée de loges montées avec



Extrait du P.L.U.



Vue ancienne de la gare de Charonne (source : Internet).



Vue actuelle de la façade arrière du bâtiment principal.



Plan des bâtiments, état actuel présentant les démolitions envisagées (© Architecture Consultant).



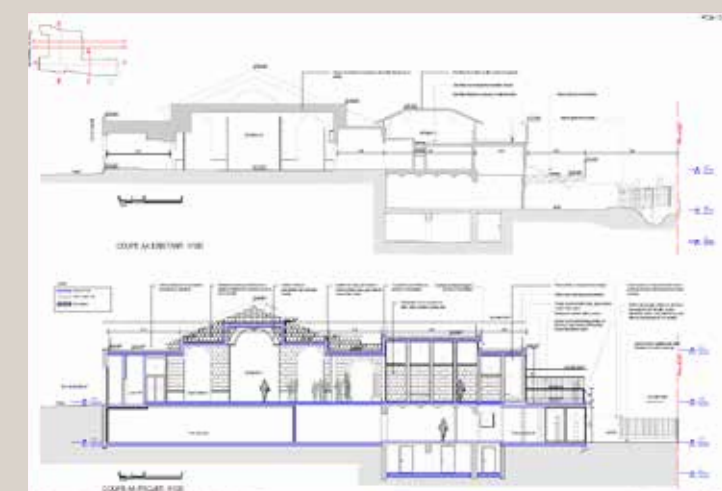
Vue actuelle depuis la rue de Bagnole.



Vue ancienne de la gare de Charonne et des quais (source : Internet).



Vue actuelle de la verrière située à l'arrière du bâtiment principal.



Coupe longitudinale, états existant et projeté (©Architecture Consultant).

des murs en parpaings, établissement d'un bar, création d'une liaison entre les bâtiments, installations « sauvages » d'équipements techniques, etc...).

Le projet prévoit un changement d'affectation de l'établissement sans que le permis en précise la nature. L'organisation actuelle des bâtiments serait conservée pour l'essentiel, sauf du côté est où un espace libre (« le patio ») serait inséré entre la limite séparative et la façade de la gare appelée à être reconstituée en partie basse. Le reste de l'ancienne extension située dans le prolongement du patio et alignée sur la rue serait par là-même entièrement rebâti. Les volumes situés à l'ouest, en annexe du bâtiment principal ou à l'aplomb des voies, verraient leurs toitures transformées en toitures terrasses et les façades situées au-dessus de la tranchée équipées de châssis vitrés toute hauteur. Les façades de l'ancienne gare seraient par ailleurs restaurées et une mezzanine, détachée des parois et accessible par un escalier, construite à l'intérieur. Les menuiseries d'origine seraient majoritairement remplacées par des châssis en

aluminium.

DISCUSSION

En préambule à la discussion, le Président informe la Commission que le devenir de ce bâtiment a fait l'objet d'un débat au Conseil de Paris. Son occupation future (culturelle, commerciale ou autre), sera rediscutée et arbitrée au cours de la prochaine mandature. Les membres ne font aucune observation sur le projet.

RÉSOLUTION

Aucune résolution.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- APUR, *La Petite Ceinture. Inventaire des bâtiments, ouvrages et mobiliers*, 1999.
- Bruno Bretelle, *Station Charonne*, Association sauvegarde Petite Ceinture, 2010.
- www.petiteceinture.org/Station-Charonne.html

[91, rue de Reuilly (12^e arr.)]

Surélévation d'une ancienne maison de faubourg

Pétitionnaire : Mme BALACEANU Madalin

PC 075 112 19 V0051

Dossier déposé le 13/11/2019

Fin du délai d'instruction : incomplet au 25/11/2019

« Surélévation de deux niveaux d'un immeuble d'habitation et de commerce de R+3+combles sur rue et cour en vue de l'extension d'un local d'habitation et la création d'un nouveau logement après démolition de la toiture existante.

Surface créée: 109m². »

PROTECTION

Aucune protection.

PRÉSENTATION

La maison située au 91, rue de Reuilly rappelle l'ancienneté de ce chemin qui conduisait autrefois de l'abbaye de Saint-Antoine au village de Charenton, en longeant le hameau de Reuilly. Si cette rue a commencé à s'urbaniser dès le milieu du XVII^e siècle, elle desservait, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, une banlieue maraîchère parsemée de couvents et de maisons de campagne, la folie de Ninon de Lenclos voisinant ainsi avec le couvent des Mathurines. Les maisons plus modestes construites en bordure de la rue de Reuilly s'élevaient au-devant de grands terrains cultivés au centre des îlots, donnant un tissu urbain tout à fait spécifique des faubourgs, caractérisé par cette double utilisation de l'espace.



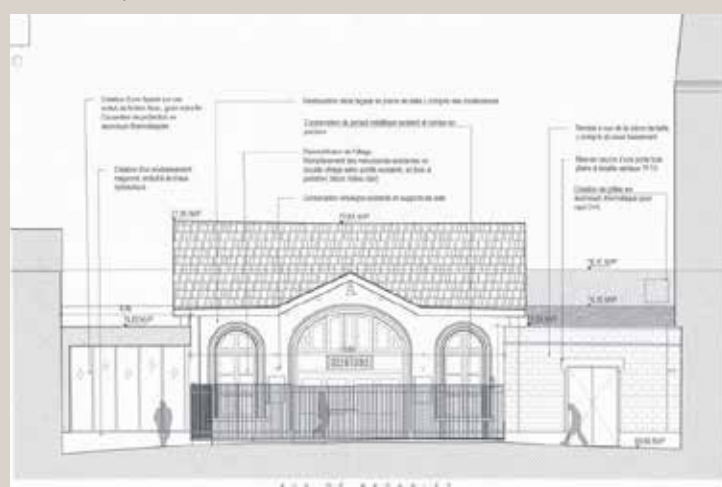
Élévation de la façade principale, état existant (© Architecture Consultant).



Vues d'insertion du projet, depuis la rue de Bagnolet (en haut) et depuis les rails (en bas) (© Architecture Consultant).



Extrait du P.L.U.



Élévation de la façade principale, état projeté (© Architecture Consultant).



Vue d'insertion aérienne du projet (© Architecture Consultant).



Vue actuelle de la séquence dans laquelle s'insère l'immeuble.



Vue actuelle de la façade principale sur la rue de Reuilly.

L'immeuble ou maison du 91, rue de Reuilly occupe une parcelle relativement étroite et se compose d'un premier corps de bâtiment aligné sur la rue, élevé de trois étages carrés et d'un second, en retour, de deux étages carrés seulement. Le premier, concerné par le présent projet, a conservé son escalier ancien, rampe sur rampe, à deux noyaux et balustres de section carrée. L'antériorité des actes notariés ne permet pas de remonter au-delà de 1748, date à laquelle le bien a été adjugé à un certain Richer, mais l'aspect de l'escalier plaide pour une datation antérieure. Cet escalier dessert aujourd'hui les trois étages carrés mais il montait à l'origine de fond en comble. L'immeuble fut en effet surélevé d'un niveau après 1862, date à laquelle la maison est encore décrite comme s'élevant de deux étages carrés et un niveau de combles mansardés, comme le corps de bâtiment en retour sur la cour (qui a d'ailleurs conservé cette élévation première). La toiture actuelle est simple, à double pente. Cette maison est probablement l'une des dernières

constructions anciennes subsistant sur la rue de Reuilly en direction de la place Félix-Eboué, ancienne place de la Barrière-de-Reuilly. Sur le même trottoir, après le croisement avec la rue du Sergent-Bauchat, ancienne rue des Buttes, les bâtiments de la maison des Diaconesses puis ceux de l'Institut Sainte-Clothilde, ancienne maison de campagne dite « du duc de Guise », ont disparu – à l'exception d'un pavillon pour cette dernière – dans les années 1970, au profit de constructions savamment dessinées par Roland Schweitzer. La maison fait aussi face aux immeubles de l'îlot Saint-Eloi, issus d'une importante opération de rénovation urbaine mise en œuvre entre 1958 et 1977, à laquelle a succédé l'aménagement de la ZAC de Reuilly dans les années 1980.

Le projet consiste à démolir la toiture actuelle afin d'élever un étage carré à la place puis un second étage, carré sur deux travées puis très légèrement mansardé sur les deux suivantes. L'escalier à balustres serait prolongé, ce qui occasionnerait la démolition du muret du palier

supérieur, ainsi que d'autres modifications classiques dans ce type d'opération, comme le raccord de la rampe ancienne à la nouvelle, etc. La surélévation côté rue serait traitée avec de grandes baies vitrées et une couverture en zinc. La façade sur cour serait revêtue d'un enduit blanc.

DISCUSSION

Au vu des éléments présentés, les membres sont unanimes pour s'opposer à cette demande de surélévation qui transformerait l'échelle de cette maison faubourienne sans doute une des plus anciennes de la rue.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison basse de la rue de Reuilly.

La Commission rejette cette demande qui aurait pour conséquence de transformer radicalement l'échelle de

cette maison faubourienne, sans doute l'une des plus anciennes de la rue comme l'atteste la présence à l'intérieur d'un escalier, rampe sur rampe, à deux noyaux et balustres de section carrée.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ²⁸ 712 ; DQ²⁸ 1481 ; 3589W 1958.
- Archives nationales : MC-ET-XLI-1070 (28 janvier 1862) ; MC-ET-LXXXIX-2142 (8 mars 1906) ; MC-ET-LIII-807-808 (17 décembre 1814).
- Jacques Hillairet, *Connaissance du Vieux Paris*, Paris, Le club français du livre, 1956.



Vue actuelle du palier supérieur où débouche l'escalier ancien (R+3).



Vue d'une volée de l'escalier en bois à deux noyaux.



Vue de la charpente en place.



La maison des Diaconesses, à l'angle des rues de Reuilly et du Sergent-Bauchat, avant démolition (source : Delcampe).



Vue de la rue de Reuilly, côté îlot Saint-Eloi, avant rénovation, 1961 (© Arsenal - Pauline Rossi).



Vue d'insertion du projet depuis la rue de Reuilly (© John Lampros architecte).

[39, rue Gay-Lussac (05^e arr.)]

FAISABILITÉ

Démolition d'un immeuble des années Trente construit par R.H. Expert

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

L'Institut Pierre et Marie Curie est propriétaire d'une petite parcelle contigüe à son centre de soin donnant sur la rue d'Ulm. Le terrain ouvre au 39ter, rue Gay-Lussac par un portail qui donne accès à une cour partiellement plantée de grands arbres où s'élève un bâtiment de plan rectangulaire, en briques, de trois niveaux sur un niveau de caves éclairé par des baies.

Le bâtiment a été édifié entre 1932 et 1934 par Roger-Henri Expert pour le Service du Nivellement Général de la France, dépendant du ministère des Travaux publics.

Prévu pour accueillir des dessinateurs topographes, le lieu devait comporter des espaces de travail bien éclairés ainsi qu'un certain nombre de bureaux pour le personnel de direction, une loge de gardien, un niveau réservé aux archives et un secteur d'entreposage pour différents types de matériels. L'immeuble a été implanté le long d'un mur d'héberge, sur un côté de la parcelle, l'architecte et l'administration ayant anticipé le prolongement de la rue de l'Abbé de l'Épée jusqu'à la rue d'Ulm, projet de percée abandonnée par la suite. La construction d'Expert est, pour cette raison, peu perceptible de la rue. Pour autant, le bâtiment est connu. Il a été publié par la presse spécialisée dès son achèvement (*La Construction moderne* et *L'Architecture d'aujourd'hui*, 1934), référencé

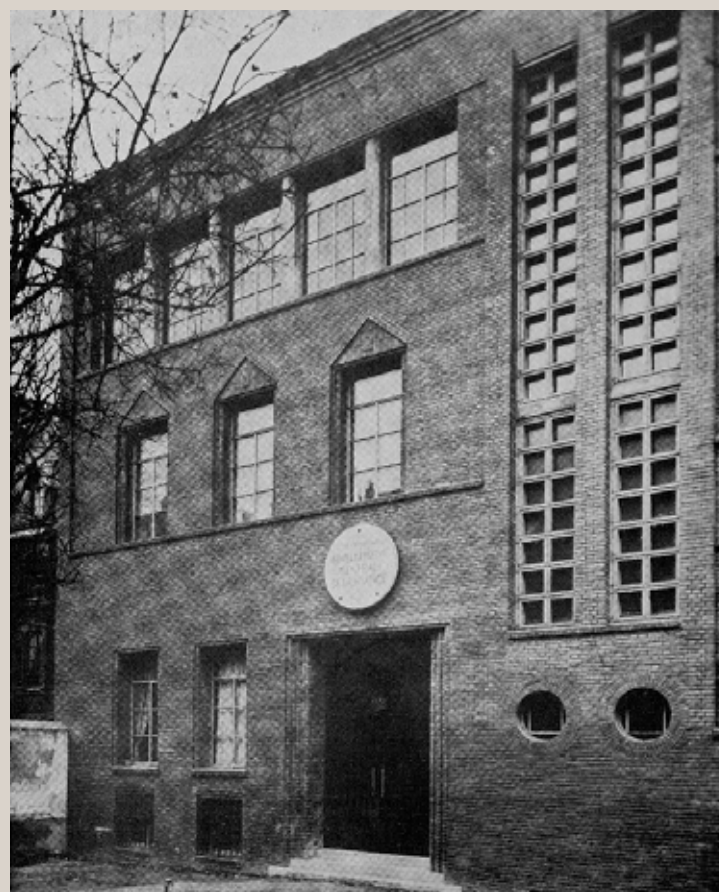
dans le fonds d'archives consacré à l'architecte à l'Institut français d'architecture (IFA) et publié de nouveau dans le catalogue de l'exposition qui lui a été consacré par l'IFA en 1983.

L'ouvrage pourrait sembler modeste face à certaines des constructions produites par l'architecte au cours de sa carrière (immeubles conçus en association avec André Granet au début de sa carrière (1912-1913), aménagements intérieurs de l'Hôtel de Ville de Reims (1924-1927), splendides villas Art Déco à Arcachon (1924-1926), fontaines et palais commandés pour l'Exposition coloniale de 1931, extension de l'École des beaux-arts (1931), etc.). Expert a cependant répondu ici avec talent à une commande principalement utilitaire. L'élévation en briques - matériau peu utilisé d'ordinaire par le maître - est ornée de différents jeux de calepinage et présente une grande variété d'ouvertures : claustras en béton fermant la cage d'escalier, baies en bandeaux scandées de trumeaux en béton éclairant les bureaux des techniciens,

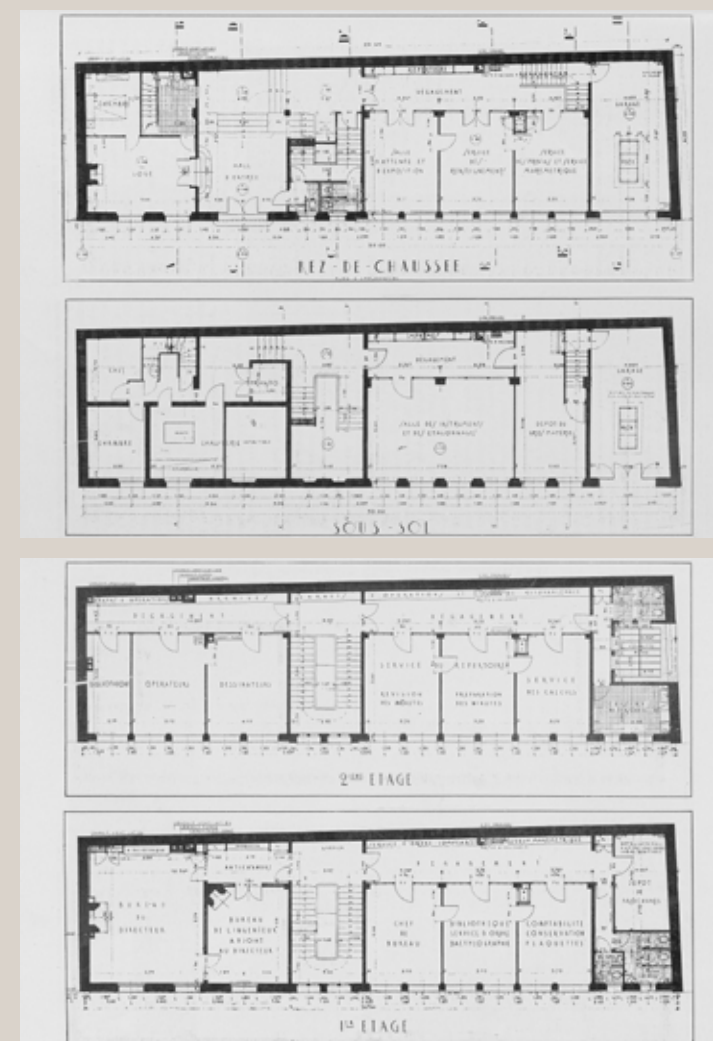
bureau du directeur ouvert par trois baies plus étroites ornées de linteaux en bâtière. Le hall d'entrée ouvre par une porte en fer forgé fabriquée par les ateliers Broderel et Robert et grâce à la présence en façade d'une petite enseigne en tôle découpée montrant la France et la Corse coiffées sobrement d'un RF, l'immeuble garde le souvenir de son premier occupant. L'ensemble des huisseries, encore en place pour la plupart, est l'œuvre des mêmes ateliers. L'escalier en béton monumental qui distribue tous les niveaux a été préservé et, dans le bâtiment, seule la loge du gardien, reconvertie en salle de réunion, paraît avoir été transformée. L'immeuble, qui présente un haut niveau d'authenticité, a sa place parmi le corpus des bâtiments de recherche et d'enseignement nombreux sur la montagne Saint-Geneviève et qui constituent, par la représentativité de leur architecture, un remarquable catalogue de la construction publique au XX^e siècle et au-delà. Il dialogue d'ailleurs particulièrement bien avec l'Institut national d'étude du travail et d'orientation



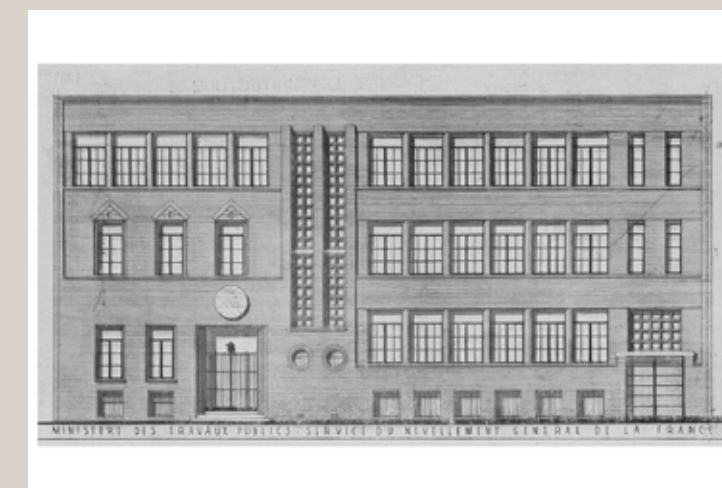
Extrait du P.L.U.



Vue de la façade principale (publiée dans *La Construction moderne*, 1934).



Plans des différents niveaux du bâtiment (publiés dans *La Construction moderne*, 1934).



Élévation de la façade principale (publiée dans *La Construction moderne*, 1934).



Vue actuelle depuis l'angle des rues Gay-Lussac et de l'Abbé-de-l'Épée.



Vue actuelle de la façade principale.

professionnelle (INETOP), Institut dépendant du Conservatoire national des Arts et métiers (CNAM), qui s'ouvre au 41, rue Gay-Lussac et lui est contemporain. L'Institut Pierre et Marie Curie souhaite étendre son centre hospitalier sur cette petite parcelle pour augmenter ses capacités d'accueil. Il envisage la démolition du bâtiment d'Expert actuellement affecté aux bureaux des médecins, et l'édification à sa place d'une construction en aile, qui serait reliée aux bâtiments de la parcelle voisine, édifiés par Jean Balladur en plusieurs campagnes durant les années 1960, 1990 et 2000. Certaines travées de la seconde génération seraient aussi démolies pour permettre une mise en communication avec la construction neuve. Sur la rue d'Ulm, entrée principale et entrées de service seraient interverties, sans trop de conséquence sur les élévations de Balladur.

DISCUSSION

Les membres s'élèvent contre le projet de démolition de

cet immeuble des années Trente en raison de son haut niveau d'authenticité et de la notoriété de son architecte. La Commission souhaite à l'unanimité qu'une protection au titre des Monuments historiques le concernant soit demandée.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition de l'ancien siège du Service du nivellement général de la France. Celui-ci, construit par Roger-Henri Expert au milieu des années Trente, est occupé aujourd'hui par l'Institut Pierre et Marie Curie qui souhaite construire à cet emplacement un bâtiment neuf afin d'étendre son site hospitalier.

La Commission rappelle la place importante, bien illustrée par le bâtiment Gay-Lussac, qu'occupe cet architecte attaché à la tradition classique dans la

construction française de l'entre-deux guerres et indique qu'elle s'opposerait vigoureusement à cette demande si un permis était déposé dans ce sens. Elle propose par ailleurs que ce bâtiment, qui offre un haut niveau d'authenticité, fasse l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Collectif, *Roger-Henri Expert : 1882-1955*, Éditions du Moniteur, 1983.
- *La Construction moderne*, n° 24, mars 1934.
- *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 7, septembre 1934, p. 40.



Vue actuelle du bâtiment construit par Expert, accolé au bâtiment édifié par Jean Balladur.



Vue du hall et de l'escalier (publiée dans *La Construction moderne*, 1934).



Vues actuelles de l'escalier.

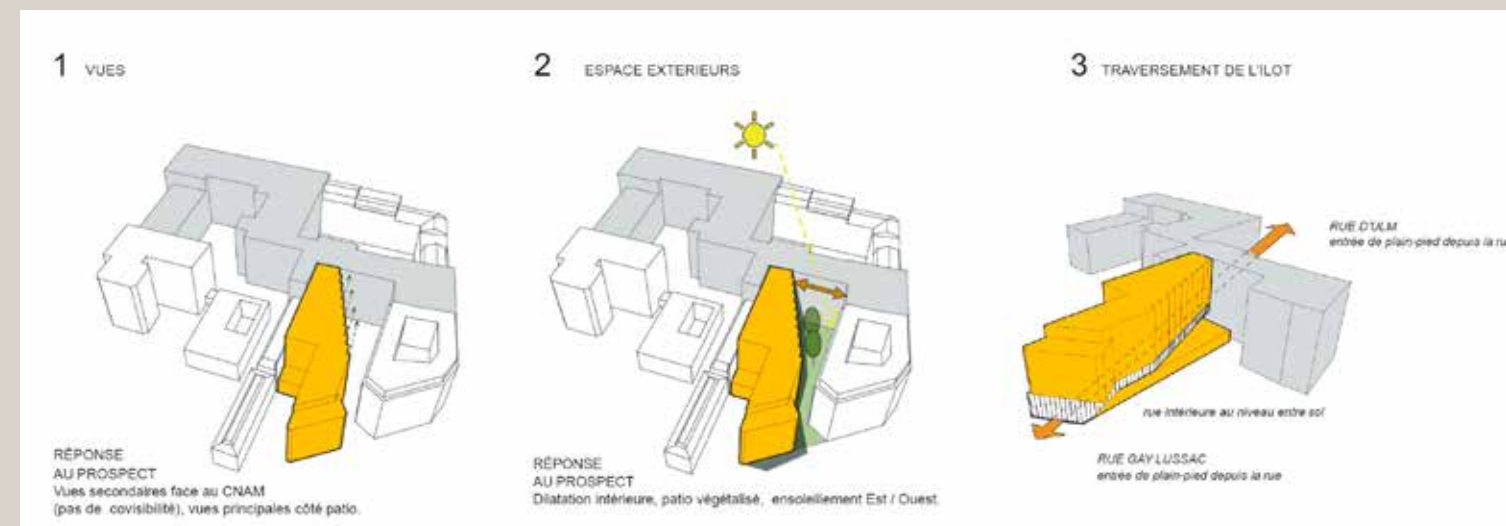


Schéma de principe de la nouvelle construction (© ArtBuild architectes).



Vue d'insertion du projet depuis la rue Gay-Lussac (© ArtBuild architectes).

[116-118, rue de Bercy (12^e arr.)]

FAISABILITÉ Démolition d'un immeuble de l'ancien village de Bercy

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

La propriété est composée de deux immeubles. Le premier (n° 116) est aligné sur la rue de Bercy. Élevé de 5 étages, il comporte 9 travées sur la rue, les deux dernières correspondant à une aile qui se prolonge en cœur de parcelle et se retourne sur la cour. Le second bâtiment (n°118) est situé à l'angle de la rue de Bercy et de la rue Chambertin. Il est élevé de trois étages et d'un quatrième sous combles. L'ensemble formait dans les premières décennies du XIX^e siècle, une seule et même propriété, qui englobait également les n°4 et 6 de l'actuelle rue

Chambertin. La séquence, située dans l'axe de la barrière de Bercy, au pied de l'enceinte des fermiers généraux du côté du village et occupant un vaste îlot qui longeait les entrepôts de vins, était idéalement placée. Le recul de la barrière d'octroi à partir des années 1840 a entraîné la création du boulevard planté de Bercy et généré une spéculation immobilière portée par le développement du logement ouvrier dans le secteur lié à la présence des entrepôts et à la proximité de la gare de chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée à partir des années 1860. La propriété, qui va progressivement se densifier avec l'arrivée de cette nouvelle population, a été divisée, en 1844, en plusieurs lots, deux d'entre eux correspondant aux propriétés actuellement en rapport avec le projet. Le

n° 116 a été construit en deux temps. Le rez-de-chaussée a été élevé après 1834, date de l'acquisition d'un terrain bâti de « vieilles maisons », sur lequel les nouveaux propriétaires entament la construction d'un bâtiment qui sera achevée avant 1844, le bien étant entre-temps devenu la propriété d'une indivision dissoute à cette date. L'immeuble achevé comportait 5 étages carrés avec une aile en retour sur la cour. Un grand balcon avait été ajouté au 4^e niveau, où subsiste aujourd'hui une corniche saillante.

L'immeuble d'angle a, lui, été édifié vers 1837. Il a conservé sa volumétrie ainsi que ses ouvertures sur rue. Il correspondait au lot le plus « noble » de la propriété qui se prolongeait par des maisons basses construites sur les 3 parcelles attenantes (n° 4 et 6 rue Chambertin). Lafosse, propriétaire depuis 1841 de ce petit ensemble, qui demeurait au 15, quai d'Anjou, a fait édifier entre 1886 et 1887, sur les parcelles des n° 4 et 6, d'imposants immeubles de rapport laissant subsister l'immeuble d'angle, loué à

un négociant de vin dès 1851. Dans les années 1920, la Compagnie des chemins de fer PLM s'est portée acquéreur d'un grand nombre de bâtiments de l'îlot pour loger ses salariés. En 1923, elle acquiert le n°116, alors que le n° 118 appartient toujours à la famille Lafosse. Les deux propriétés sont devenues ultérieurement la propriété de l'État, puis celle de la SONACOTRA et enfin celle du bailleur actuel.

Ce dernier réfléchit actuellement à un projet global de rénovation couvrant les deux adresses. L'immeuble d'angle serait réhabilité pour obtenir des logements plus réguliers (les dispositions intérieures actuelles semblent ne pas avoir évolué depuis la description donnée par un acte notarié de 1868). Le second serait par contre démolit et reconstruit. Le nouvel immeuble serait partiellement élevé de 7 étages. Seuls 6 niveaux seraient créés au droit de l'immeuble d'angle. Faisant face au ministère des Finances et au palais Omnisport, cette séquence est un des derniers vestiges de l'ancien village de Bercy qui ait été



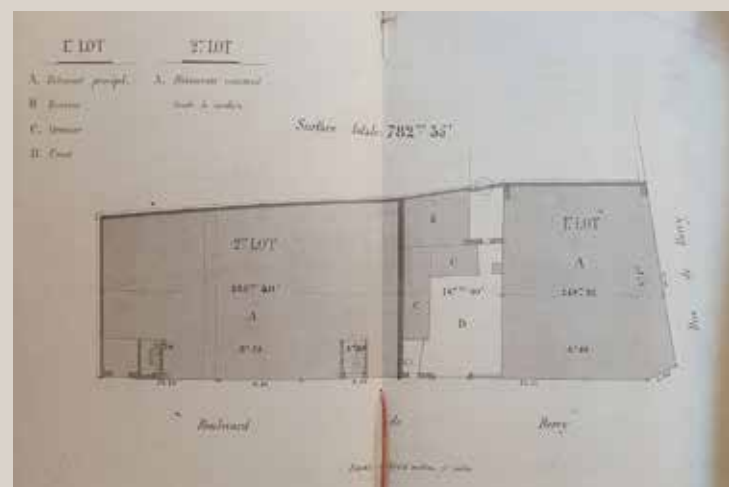
Extrait du P.L.U.



Extrait du plan cadastral de 1830-1850 (Archives de Paris).



Vue actuelle depuis l'angle de la rue et du boulevard de Bercy.



Plan de la propriété, dressé en 1868 (Archives nationales).



Détail du plan de l'îlot (1923). En bleu, la parcelle concernée par le projet (Archives nationales).



Vue actuelle des façades de la cour du n° 116.



Vue actuelle de la façade principale du n° 116, depuis la rue.

préservé lors du bouleversement dans les années 1980-1990.

DISCUSSION

Un membre met en avant l'ancienneté de cette séquence bâtie qui ouvre la rue de Bercy et propose que la Commission s'oppose à la démolition demandée. Un autre doute de l'intérêt économique de l'opération, sachant que la surface construite serait équivalente à la surface démolie. Plusieurs membres déplorent l'absence de connaissance du bâti parisien ancien souvent constaté chez les promoteurs

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un immeuble construit le long des anciens entrepôts de Bercy avant l'annexion de 1859.

La Commission, après avoir souligné que cette construction, qui fait partie intégrante de la séquence bâtie ouvrant la rue de Bercy, constitue un des derniers vestiges de l'ancien faubourg, demande que le projet soit revu de façon à permettre sa conservation.

SOURCES

- Archives nationales : MC/ET/CI/1218 (19 juin 1851) ; MC/ET/CI/1391 (29 février 1868) ; MC/ET/XLVIII/1869 (12 janvier 1923).

- Archives de Paris : 3589W 380 ; 3589W 201 ; DQ¹⁸ 723 ; DQ¹⁸ 1491.

[41-47, boulevard de Picpus (12^e arr.)]

FAISABILITÉ Agrandissement d'une école de l'entre-deux-guerres

PROTECTION

Parcelle comprenant un bâtiment protégé au titre des Monuments historiques : « la chapelle » (inscription par arrêté du 27 décembre 1994).

PRÉSENTATION

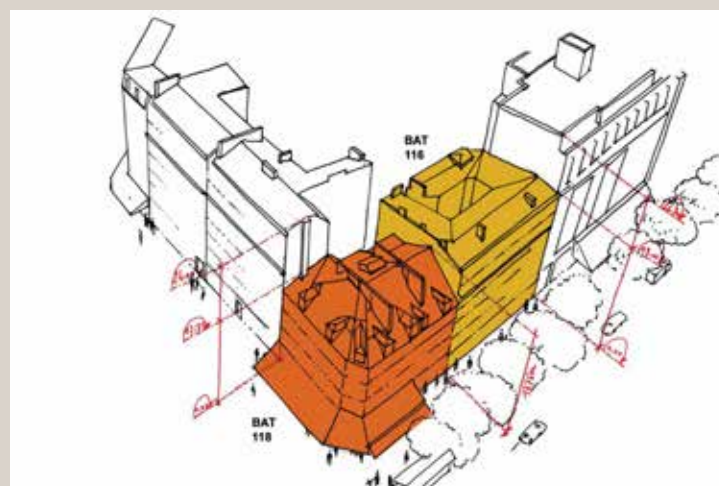
L'école primaire Saint-Michel de Picpus a été construite en trois phases principales : en 1929 l'architecte Louis Delay édifie une école de deux étages dont la façade est séparée de l'alignement par un jardin et qu'il agrandit lors d'une deuxième campagne en 1932.

L'école est bientôt à nouveau agrandie en 1936 sur le terrain voisin, son linéaire de façade étant alors pratiquement doublé, sans doute sur les plans de Gustave

Aubert. Cette importante extension, à l'alignement cette fois, reprend de l'expression architecturale de la première phase la clarté, l'usage de la brique et le rythme de pilastres sous une corniche filante. Elle s'accompagne de l'épaississement partiel, au revers, de la première partie de l'école à laquelle elle s'articule par une travée en légère saillie côté boulevard, qui accueille un nouvel escalier avec, à l'origine des bureaux de surveillants sur les paliers. Cette nouvelle tranche compte deux étages de cinq classes chacun au-dessus d'un grand préau ouvert à rez-de-chaussée sur la cour des élèves. Le préau fut très tôt transformé pour devenir « une salle d'instruction visuelle à l'usage des élèves mais aussi de leurs parents et des étrangers à l'école ». Cette vaste salle, en pente et



Plan du R+1, état existant (© Seqens).



Vue axonométrique, état existant (© Seqens).



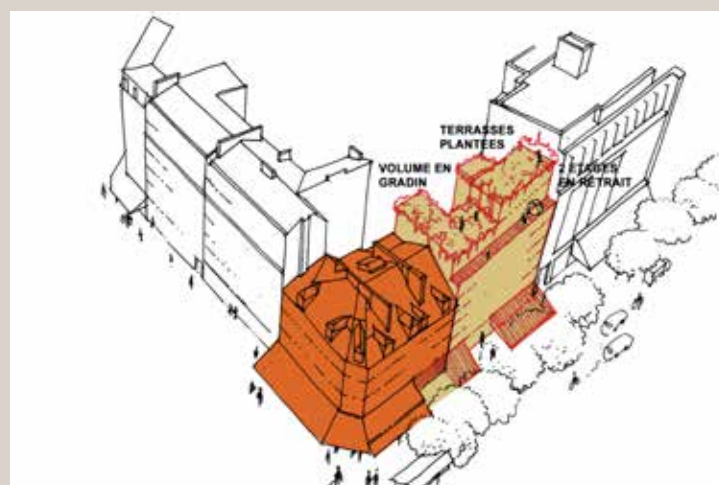
Extrait du P.L.U.



Vue actuelle de l'école. au premier plan l'extension, au fond le premier bâtiment.



Plan du R+1, état projeté (© Seqens).



Vue axonométrique, état projeté (© Seqens).



Le revers de l'école vu de la cour.



L'école vue du sentier Briens

pourvue d'un balcon, est adaptée à des projections aussi bien qu'à des représentations puisqu'elle est pourvue d'une scène au-dessus d'une fosse d'orchestre.

En 1967, Claude Aureau, architecte notamment de la caisse de sécurité sociale de la région parisienne, ajoute une travée perpendiculaire à la voie, destinée à des classes et à des laboratoires, tandis que le bâtiment de la première tranche est surélevé d'un niveau, construit plus simplement, pour le logement du personnel célibataire. Ce nouvel agrandissement de béton armé et de maçonnerie enduite est cantonné de pilastres de briques. Il est limité à quatre étages sur rez-de-chaussée.

L'école a ainsi conservé, sans mimétisme ni dissonance, sa cohérence de matériaux, de dessin et de dimensions, que n'ont pas compromis les agrandissements successifs. L'établissement recherche aujourd'hui des surfaces supplémentaires. Le projet consiste en une surélévation sur rue destinée à accueillir des classes, une cafeteria, de petits bureaux et des salles des professeurs.

La surélévation d'un dessin contemporain, d'un niveau porterait la hauteur à trois étages sur rez-de-chaussée sur l'extension de 1936 et à quatre pour la partie ancienne dont la surélévation existante, retravaillée, serait incluse dans le nouveau traitement.

À l'arrière, une aile perpendiculaire serait ajoutée au revers de l'escalier central dans la cour qui serait ainsi réduite et partagée en deux espaces.

DISCUSSION

Un membre met en avant le caractère inesthétique du volume ajouté en 1967 et reconnaît l'effort de mise en cohérence des différentes parties des bâtiments observé dans le projet actuel. Un autre trouve peu pertinente la construction d'un bâtiment neuf qui viendrait diviser la cour. La Commission encourage le pétitionnaire à revoir le projet afin de préserver au mieux la lecture des différents bâtiments. Elle admet également la possibilité d'une surélévation d'une partie des constructions.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension de l'école Saint-Michel de Picpus.

La Commission, sans remettre en cause le principe d'une nouvelle extension de l'école, relève que les évolutions passées n'ont pas compromis la cohérence de l'ensemble. Elle s'inquiète de l'incidence qu'aurait l'implantation d'une aile au milieu de la cour des élèves et suggère que soit explorée la possibilité de placer les surfaces à construire contre l'héberge en limite sud de la parcelle, sur la partie la plus récente de l'établissement.

SOURCES

- Archives de Paris : 1178W 1221 ; VO¹³ 0222.



Vue actuelle de l'escalier du premier bâtiment.



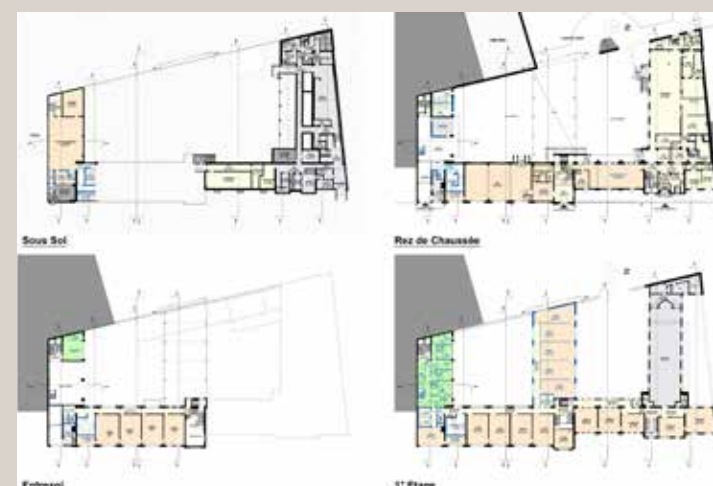
Vue actuelle du couloir qui dessert les différentes salles de classe au revers du premier bâtiment.



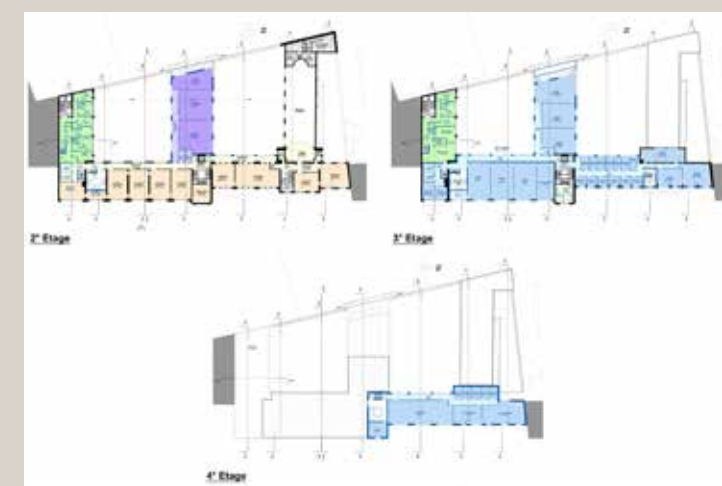
Elevation actuelle en haut et projetée en bas (©RDI Architecture).



Vue perspective projetée (©RDI Architecture).



Plans du projet du sous-sol au premier étage. Une aile serait ajoutée au centre entre les cours (©RDI Architecture).



Plans du projet du deuxième au quatrième étage (©RDI Architecture).

135, rue Lecourbe et 74-76, rue de l'Amiral-Roussin (15^e arr.)

FAISABILITÉ

Surélévation d'un immeuble ancien modifié dans les années 1880

PROTECTION

Aucune protection

PRÉSENTATION

Jusque dans les années 1850, ce secteur de la rue Lecourbe, anciennement rue de Sèvres, était encore peu urbanisé. En effet, les abords de la commune de Vaugirard, restaient consacrés au labourage, aux jardins, aux maraîchages, aux bois et à l'exploitation des carrières. Entre la rue de Vaugirard et la rue Lecourbe, le parcellaire était essentiellement constitué de grandes parcelles rectangulaires, flanquées aux angles de longues bâtisses, caractéristiques de l'activité de maraîchage. En 1865, dans la foulée de l'annexion de la commune de

Vaugirard, fut classée dans la voirie parisienne la rue des Trois Frères, appelée rue de l'Amiral Roussin après 1897. Cette rue dont l'origine n'est pas documentée n'apparaît guère dans les plans avant 1882. Elle reliait la rue Lecourbe à la rue Blomet en traversant une ancienne parcelle de culture et se prolongeait par la rue de la Vierge au nord-est de laquelle s'étendait une sablonnière exploitée jusqu'en 1813.

L'existence de l'immeuble qui s'élève au 135, rue Lecourbe, à l'angle avec la rue de l'Amiral Roussin, n'est attestée dans les documents officiels qu'à partir de 1882. C'est seulement à partir de cette date qu'il apparaît sur les plans. Il est élevé de trois étages carrés sur un niveau de caves et sous un niveau de combles. Ses façades

présentent trois travées sur chaque rue et une dans le pan coupé qui marque l'angle. De simples bandeaux moulurés séparent les étages. Le profil de la toiture, à simples pentes et à croupes, subsiste dans sa conception initiale, caractéristique de l'architecture vernaculaire des anciennes communes suburbaines. La charpente à pannes et chevrons d'origine est en place et semble n'avoir subi que peu de modifications. Tous les éléments des croupes droite et biaise du pan coupé sont conservés (empannons et demi-fermes). Ils témoignent d'une part de la qualité de la charpenterie faubourienne et d'autre part de la permanence des techniques de construction traditionnelle. Les caves, petites mais maçonnées et voûtées, laissent supposer une occupation antérieure à 1882 de la parcelle.

La datation de cet immeuble reste quelque peu problématique, eu égard à l'aspect et au mode constructif des caves et dans une moindre mesure de la charpente. On peut émettre l'hypothèse d'une reconstruction ou plutôt

d'une surélévation importante avec réemploi de la charpente ancienne, au tournant du siècle. En effet, dans les années 1890, le secteur change de visage et se densifie activement. Entre 1873 et 1876, à deux pas du 135, rue Lecourbe, est construite, sur les plans de l'architecte Louis Henri Devrez, la mairie du XV^{ème} arrondissement, entraînant le déplacement du centre de l'ancien village et certainement le développement des abords de l'édifice. Un nouvel îlot est dessiné autour de cette mairie, délimité par la rue Petel, créée à cette occasion, les axes anciens Lecourbe et Blomet et la rue des Trois Frères, chemin de traverse devenu voie centrale du nouvel arrondissement.

Après avoir envisagé une surélévation de deux niveaux, le maître d'ouvrage, qui est le propriétaire d'un appartement occupant une petite partie du dernier étage carré et toute la surface du comble aménagé, et son architecte proposent désormais la suppression du comble actuel et la création d'un étage à la place. L'aménagement d'une



Extrait du P.L.U.



Extrait du plan général de la zone de Paris comprise entre deux enceintes, 1859 (B.H.V.P.).



Extrait du plan parcellaire de 1884 (Archives de Paris).



Vue actuelle de l'immeuble, depuis l'angle des rues Lecourbe et de l'Amiral-Roussin.



Vue actuelle de la cave.



Vue actuelle de la charpente de l'immeuble.



Vue de la charpente de la croupe biaise.

terrasse accessible depuis ce nouvel étage compléterait la restructuration de l'appartement. La surélévation serait traitée avec de grandes baies vitrées occupant pratiquement toute la surface des murs, à l'exception du bandeau supérieur. Le parapet de la terrasse se déploierait légèrement en retrait.

DISCUSSION

Les membres désapprouvent la transformation du bâtiment dont la surélévation dénaturerait complètement l'architecture.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 30 janvier 2020 à l'Hôtel de Ville, de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble d'angle de l'ancienne commune de Vaugirard.

La Commission s'opposerait le cas échéant à la surélé-

vation demandée afin de préserver le paysage ancien du carrefour en partie conservé, où les immeubles d'angle, comme celui-ci et son vis-à-vis, s'élevaient de 3 étages carrés sous des combles à faibles pentes selon une typologie propre à l'architecture faubourienne.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : DQ18 868 ; D1P4 626 ; 3589W 1310

- Bernard Rouleau, *Villages et faubourgs de l'ancien Paris, histoire d'un espace urbain*, Paris, Editions du Seuil, 1985.

- Jacques Hillairet, *Connaissance du vieux Paris*, Paris, Le club français du livre, 1956.



Vue satellite de l'îlot de la mairie du XV^e arrondissement.



Ci-contre : vue d'insertion du projet de terrasse.
Ci-dessus : vue d'insertion du projet, depuis la rue (© Agence d'Architecture Nicolas Rossignol).



MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Bernard Gaudillère, président de la Commission du Vieux Paris, M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Valérie Alonzo, M^{me} Ann-José Arlot, M. Jean-Pierre Babelon, M^{me} Anne de Bayser, M. Jean-Marc Blanchecotte, M^{me} Marie-Hélène Borie, M^{me} Karen Bowie, M. Henri Bresler, M^{me} Catherine Bruant, M. François Brugel, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, M. Serge Colas, M. Richard Copans, M^{me} Marie-Jeanne Dumont, M^{me} Claire Germain, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Valérie Guillaume, M^{me} Moïra Guilmart, M. Pierre Housieaux, M^{me} Charlotte Hubert, M. Daniel Imbert, M. Éric Lapière, M. Claude Mignot, M^{me} Véronique Milande, M. Olivier de Monicault, M^{me} Monique Mosser, M. Guillaume Nahon, M^{me} Soline Nivet, M. Thierry Paquot, M. Claude Praliaud, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M^{me} Bénédicte Souffi, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine-Berrada, M^{me} Emmanuelle Toulet.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M^{me} Gypsie Bloch, M^{me} Céline Boulay-Esperonnier, M^{me} Sandrine Charnoz, M^{me} Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Bernard Gaudillère, M. Thierry Hodent, M. Jean-François Legaret, M^{me} Véronique Levieux, M. Roger Madec, M. Jean-Louis Missika, M^{me} Valérie Nahmias, M^{me} Karen Taïeb, M^{me} Catherine Vieu-Charier.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Daniel Imbert, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Favrole
Garance Girard
Daniel Imbert
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite sous réserve de la mention de l'origine, et du respect de l'intégrité des informations, des droits de propriété intellectuelle éventuellement attachés au document, et de la loi informatique et libertés en cas de données à caractère personnel. En cas de reproduction de photographies de biens privés il est obligatoire pour tout demandeur de contacter le secrétariat de la Commission du Vieux Paris, mairie de Paris, DAC-SDPH. »